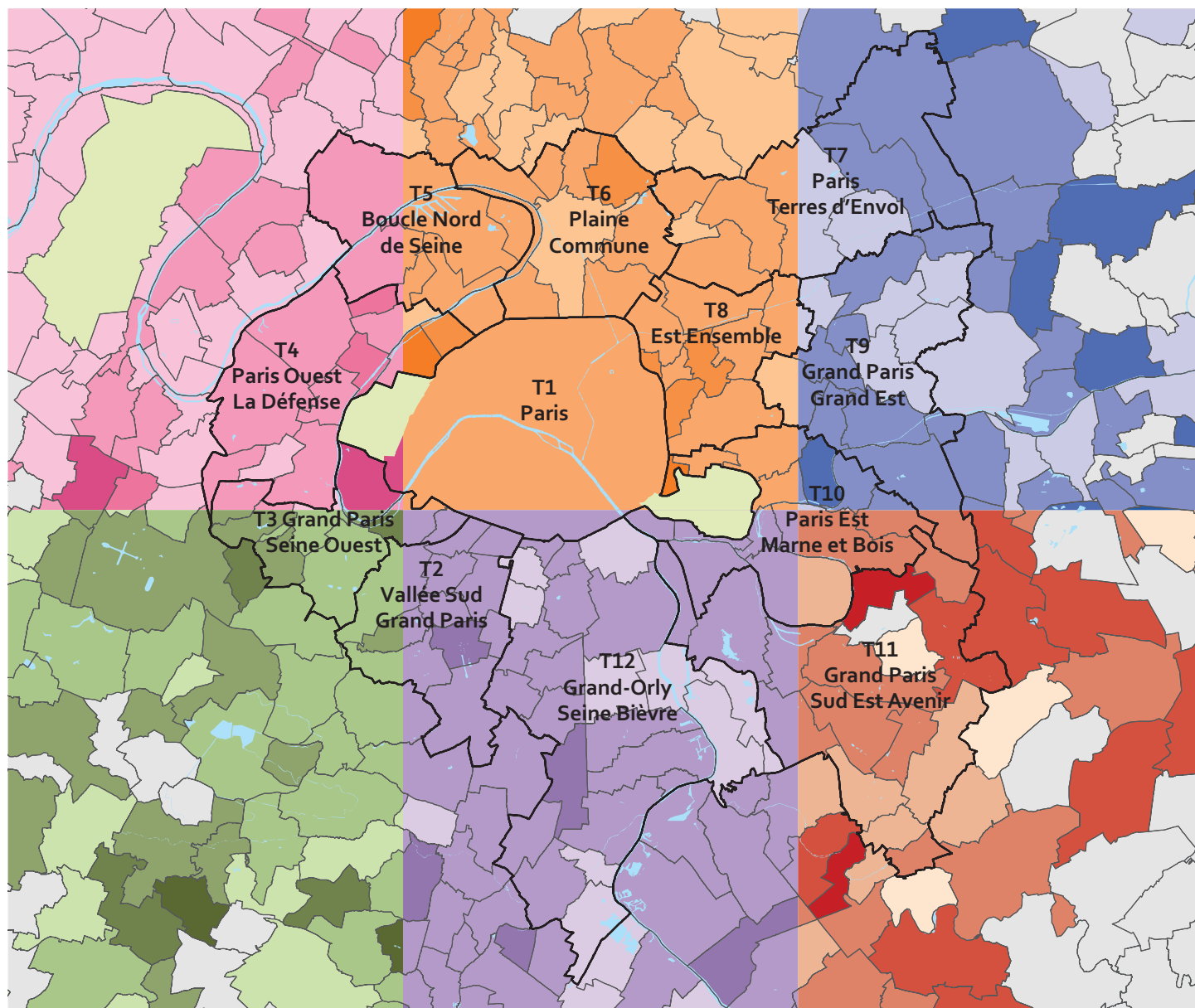


Cartographie comparée de la demande de logement social et des attributions réalisées en 2015 dans la MGP



Directrice de la publication : Dominique Alba
Étude réalisée par : Jean-François Arènes
Sous la direction de : Stéphanie Jankel
Cartographie : Christine Delahaye
Photos et illustrations : Apur sauf mention contraire
Maquette : Apur
www.apur.org

2016V2.5.1.5

Sommaire

De nouvelles données disponibles	5
Principaux résultats	6
L'ancienneté de la demande.....	10
L'âge des demandeurs	14
Situation familiale	18
Les demandeurs hébergés en structure, en hôtel et les SDF	20
Les demandes de mutation.....	22
Les niveaux de ressources.....	24
Position vis-à-vis de l'emploi	32
Annexes	35

De nouvelles données disponibles

Depuis mars 2011, l'État a mis en place un Système National d'Enregistrement (SNE) des demandes de logement locatif social sur la base d'un numéro unique d'enregistrement. Des données statistiques issues de ce Système national d'enregistrement sont disponibles depuis avril 2016 sur le site web : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/statistiques/>.

Ces données permettent de décrire à différentes échelles géographiques les caractéristiques des demandeurs de logement, dont la demande était active au 31 décembre 2015 ainsi que celles des ménages dont la demande a été satisfaite au cours de l'année 2015, c'est-à-dire qu'ils se sont vus attribuer un logement. L'Apur a réalisé une cartographie comparée des demandes actives fin 2015 et des attributions réalisées en 2015. En lien avec la création de la Métropole du Grand Paris le 1^{er} janvier 2016, les cartes ont été établies à l'échelle de la commune pour l'ensemble de l'Île-de-France et zoomées pour mettre en avant la situation dans la Métropole. Des tableaux de synthèse présentent les résultats pour Paris et les 11 territoires qui composent la Métropole du Grand Paris. À noter que ADIL de Paris et du Val-de-Marne ont récemment publié un état des lieux de la demande et des attributions dans la MGP à partir des mêmes données.

Méthode

La disponibilité simultanée de données sur les demandes de logements sociaux actives et sur les demandes satisfaites (= attributions) à l'échelle de la commune permet de faire un rapprochement et de comparer les demandes et les réponses qui y sont apportées. Ce rapprochement est cependant à considérer avec précaution. En effet, le demandeur de logement peut préciser jusqu'à 8 choix géographiques différents, classés par ordre de préférence dans l'étude. Les demandes en cours sont localisées selon le 1^{er} choix géographique inscrit par le demandeur.

Les demandes de logement actives

Les demandes de logement actives à la fin de l'année 2015 sont localisées à la commune désignée comme 1^{er} choix dans le formulaire de demande de logement qui a été complété par le demandeur, quelle que soit la commune d'origine du demandeur. Le fait d'associer une demande à une seule commune (le premier choix géographique exprimé) facilite l'analyse et donne la possibilité de sommer les résultats entre les différentes échelles géographiques. Ne retenir que le 1^{er} choix géographique conduit à un volume de demandeurs par commune plus faible que les chiffres dont les communes ont habituellement connaissance, car les demandeurs qui souhaitent les communes en 2^e, 3^e, ..., 8^e choix ne sont pas comptabilisés. Par exemple, 170 499 demandes ont pour première cible la Ville de Paris dans le fichier issu du Système National d'Enregistrement, parce que le 1^{er} choix exprimé par le demandeur est Paris dans son ensemble ou un arrondissement précis. Or, à la même date, le fichier de la demande de logement social à Paris comptait 219 532 demandeurs inscrits, parce que toutes les demandes qui ciblent Paris quel que soit le rang de Paris parmi les choix géographiques exprimés sont prises en compte. Les deux tomes de l'étude de l'Apur sur « L'accès au logement social à Paris, partie 1 – L'offre et la demande de logement social en 2015, partie 2 – Les attributions de logements sociaux en 2015, janvier 2017 » correspondent à une analyse détaillée de la demande et à un décompte exhaustif des attributions de logement à Paris (<http://www.apur.org/etude/acces-logement-social-paris>).

Les demandes de logement satisfaites

Les demandes satisfaites au cours de l'année 2015 correspondent aux attributions de logements sociaux réalisées au cours de l'année 2015. Ces attributions sont localisées dans la commune du logement attribué, quelle que soit la commune d'origine du demandeur et quelle que soit également la commune qui faisait l'objet du 1^{er} choix géographique du demandeur. À noter que toutes les attributions réalisées dans des logements gérés par les bailleurs sociaux sont comptabilisées à l'exception de celles qui ont été faites dans des logements non conventionnés des SEM.

Principaux résultats

Fin 2015, 634 538 ménages étaient inscrits comme demandeurs de logement en Ile-de-France, dont 459 331 ménages ayant comme première cible géographique une commune de la Métropole du Grand Paris. Parmi ces ménages, plus du tiers des demandes visaient en premier choix la Ville de Paris (170 499 demandeurs).

Au cours de l'année 2015, 81 451 demandes ont été satisfaites et les ménages relogés dans une commune d'Ile-de-France. Parmi eux 48 748 ménages se sont vus attribuer un logement dans la Métropole du Grand Paris et 10 637 ménages à Paris.

À noter que 28,9 % des ménages franciliens qui sont inscrits comme demandeurs de logement occupent d'ores et déjà un logement du parc social et leur demande vise à en changer. Ces demandes de mutation sont systématiquement intégrées dans les statistiques et cartes présentées dans cette étude sauf mention particulière. Dans la Métropole du Grand Paris, 126 140 ménages déjà logés dans le parc social demandent à changer de logement, ils représentent 27,5 % des demandeurs et 28,1 % des attributions réalisées en 2015.

Les cartographies comparées des caractéristiques des ménages inscrits comme demandeurs de logement dans la Métropole du Grand Paris et celles des ménages qui se sont vus attribuer un logement au cours de l'année 2015 montrent que certaines caractéristiques favorisent l'obtention d'un logement :

- le fait d'occuper un emploi en contrat à durée indéterminée. Les personnes en CDI représentent 51 % des demandeurs et 67 % des attributions à l'échelle de la Métropole du Grand Paris ;
- le fait d'être jeune est aussi une caractéristique favorable. Les moins de 30 ans représentent 23 % des demandeurs et 28 % des attributions en 2015 dans la Métropole du Grand Paris.

À l'inverse d'autres caractéristiques semblent plus « pénalisantes » : les demandeurs âgés de 65 ans ou plus sont sous-représentés dans les attributions par rapport à leur poids dans la demande (72 % des demandeurs contre 66 % des attributions en 2015) tout comme les demandeurs qui ont de faibles revenus. Les demandeurs qui disposent de ressources inférieures aux plafonds de ressources utilisés pour accéder aux logements sociaux de type PLAI ou, autre manière de parler des ménages modestes, les demandeurs qui disposent de moins de 1 500 euros par mois sont sous-représentés dans les attributions de logements sociaux réalisées en 2015 par rapport à leurs poids dans la demande à la même date. Sur ce point, il convient de mettre en regard de l'attribution la structure du parc : le nombre de ménages pouvant accéder à un logement social avec des ressources inférieures aux plafonds du PLAI est limité par le nombre de logements dont les loyers sont suffisamment bon marché pour conserver aux ménages un taux d'effort supportable.

D'autres caractéristiques semblent « neutres » à l'échelle de la Métropole dans son ensemble même si les cartographies à la commune mettent en évidence le fait que les pratiques en matière d'attributions ne se font pas partout de la même manière :

- le fait d'être « hébergé » (en structure, à l'hôtel ou sans domicile fixe) correspond à des difficultés souvent aiguës ce qui explique peut-être que la part des personnes qui sont dans ces situations urgentes parmi les demandeurs est pratiquement la même que leur part parmi les attributions ;
- le fait d'être séparé ou divorcé n'est pas une caractéristique particulièrement favorable non plus. Ces personnes représentent 18 % des demandeurs et 16 % seulement des attributions.

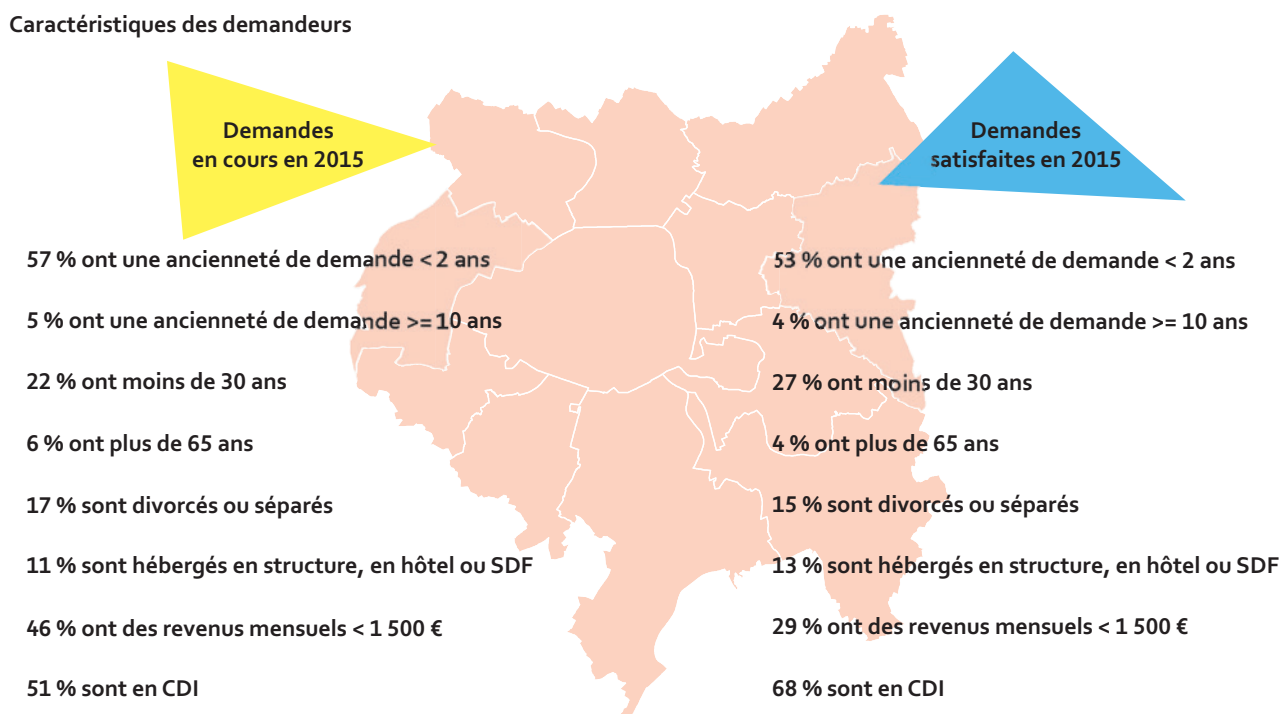
Enfin l'ancienneté de la demande est un critère privilégié dans certains territoires alors que c'est un critère moins décisif dans d'autres. Les cartographies réalisées à la commune mettent en évidence ces différences de traitement.

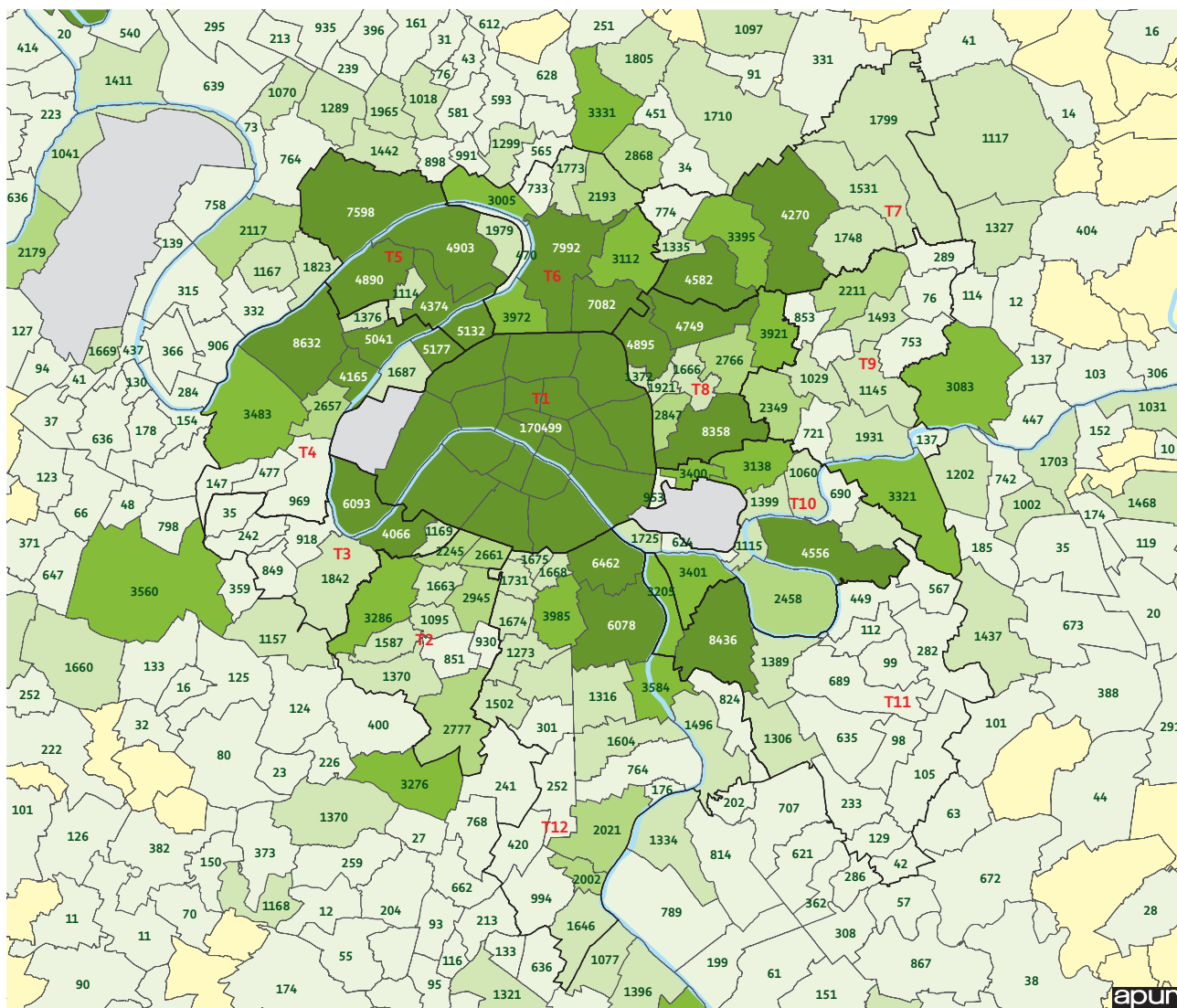
**Logements locatifs sociaux, résidences principales, demandes de logement social « en cours » fin 2015
et demandes satisfaites au cours de l'année 2015, selon les territoires de la Métropole du Grand Paris**

Territoires	Logements locatifs sociaux RPLS au 1 ^{er} janvier 2015 (Décret)	Nombre de résidences principales (RP 2013)	Part des logements RPLS dans le total des résidences principales	Demandes en cours		Demandes satisfaites	
				Effectifs	% MGP	Effectifs	% MGP
T1 - Paris	215 888	1 153 817	18,7 %	170 499	37,1	10 637	21,8
T2 - Vallée Sud-Grand Paris	55 084	171 491	32,1 %	21 410	4,7	3 048	6,3
T3 - Grand Paris Seine Ouest	28 866	142 783	20,2 %	16 371	3,6	2 117	4,3
T4 - Paris Ouest la Défense	63 830	248 325	25,7 %	33 811	7,4	3 779	7,8
T5 - Boucle Nord de Seine	61 608	177 898	34,6 %	29 990	6,5	3 671	7,5
T6 - Plaine Commune	67 419	156 989	42,9 %	30 332	6,6	4 043	8,3
T7 - Paris Terres d'Envol	42 870	123 628	34,7 %	19 434	4,2	2 832	5,8
T8 - Est Ensemble	68 245	162 841	41,9 %	32 495	7,1	4 308	8,8
T9 - Grand Paris Grand Est	34 929	148 330	23,5 %	16 918	3,7	2 422	5,0
T10 - Paris Est Marne & Bois	45 794	221 459	20,7 %	25 617	5,6	2 544	5,2
T11 - Grand Paris Sud Est Avenir	38 110	115 923	32,9 %	17 776	3,9	2 736	5,6
T12 - Grand-Orly Seine Bièvre	92 610	276 698	33,5 %	44 678	9,7	6 611	13,6
Ensemble de la MGP	815 253	3 100 182	26,3 %	459 331	100	48 748	100
Ensemble de l'Île-de-France	1 220 951	5 041 712	24,2 %	634 538		81 451	

Sources : RPLS 2015 (Décret) ; Insee, RP 2013 ; Système national d'enregistrement (SNE) 2016, <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/statistiques/>, traitement Apur

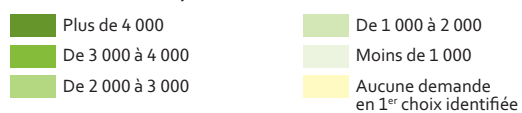
Caractéristiques des demandeurs





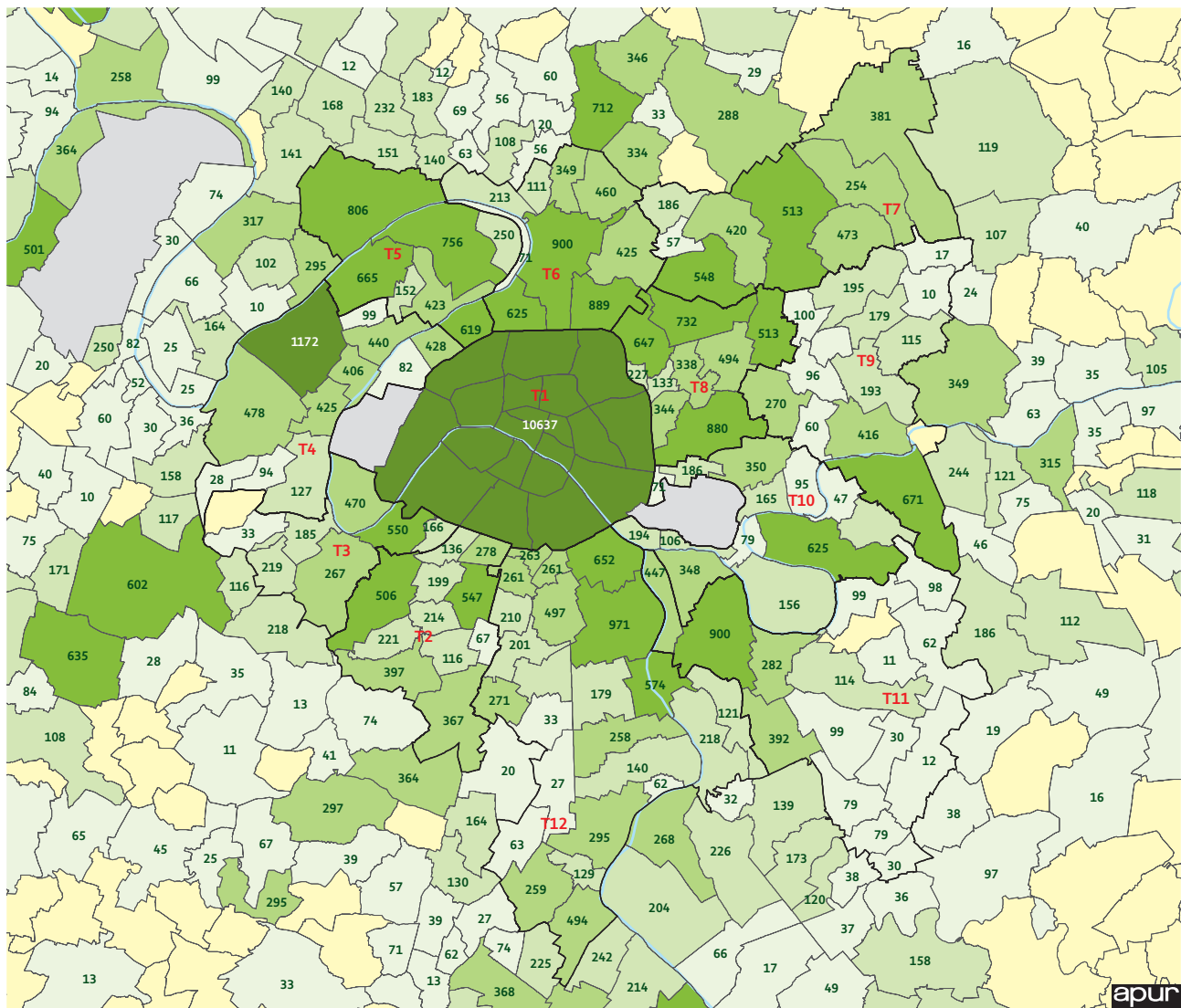
Demandes de logement social actives

Nombre de demandes de logement social actives fin 2015, ciblant en 1^{er} une commune (y.c. demandes de mutations)



Établissements Publics Territoriaux de la Métropole du Grand Paris

Source : METL, SNE, traitement APUR - 2015



Demandes de logement social satisfaites

Nombre de demandes de logement social satisfaites au cours de l'année 2015, selon la commune où est situé le logement obtenu (y.c. demandes de mutations satisfaites)



Établissements Publics Territoriaux de la Métropole du Grand Paris

Source : METL, SNE, traitement APUR - 2015

L'ancienneté de la demande

Les demandeurs dont l'ancienneté est inférieure à 2 ans représentent 57,0 % des demandes actives fin 2015 dans la Métropole du Grand Paris. Cette part varie selon les territoires : Paris (T1) est le territoire qui compte en proportion le moins de demandeurs ayant une ancienneté faible (52,6 %) tandis que le Grand Paris Grand Est (T9) est celui qui en compte le plus (65,9 %).

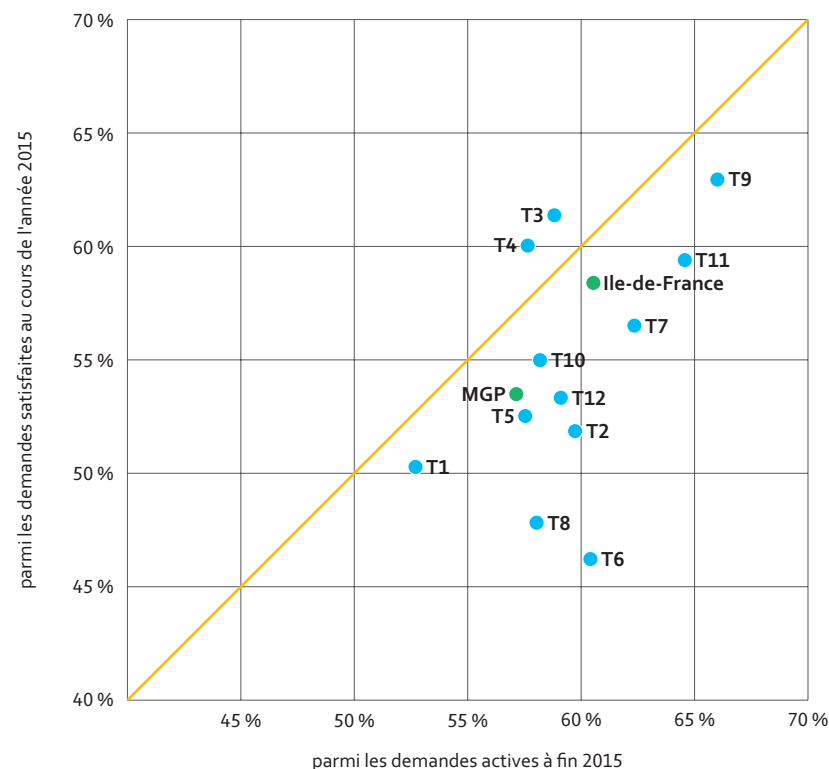
L'examen des attributions fait apparaître que les demandeurs avec une ancienneté inférieure à 2 ans représentent 53,5 % de l'ensemble des attributions réalisées en 2015 dans la Métropole. Leur part dans les attributions apparaît, dans presque tous les territoires, inférieure à leur poids dans la demande, exception faite de Grand Paris Seine Ouest (T3) et de Paris Ouest La Défense (T4).

Demandeurs avec une ancienneté inférieure à 2 ans

Territoires	Demandes actives à fin 2015			Demandes satisfaites au cours de l'année 2015		
	Ensemble	dont demandeurs avec ancienneté < 2 ans	part demandeurs avec ancienneté < 2 ans	Ensemble	dont demandeurs avec ancienneté < 2 ans	part demandeurs avec ancienneté < 2 ans
T1 - Paris	170 499	89 719	52,6 %	10 637	5 361	50,4 %
T2 - Vallée Sud-Grand Paris	21 410	12 770	59,6 %	3 048	1 584	52,0 %
T3 - Grand Paris Seine Ouest	16 371	9 625	58,8 %	2 117	1 299	61,4 %
T4 - Paris Ouest la Défense	33 811	19 467	57,6 %	3 779	2 267	60,0 %
T5 - Boucle Nord de Seine	29 990	17 209	57,4 %	3 671	1 936	52,7 %
T6 - Plaine Commune	30 332	18 297	60,3 %	4 043	1 871	46,3 %
T7 - Paris Terres d'Envol	19 434	12 092	62,2 %	2 832	1 600	56,5 %
T8 - Est Ensemble	32 495	18 838	58,0 %	4 308	2 067	48,0 %
T9 - Grand Paris Grand Est	16 918	11 155	65,9 %	2 422	1 525	63,0 %
T10 - Paris Est Marne & Bois	25 617	14 887	58,1 %	2 544	1 399	55,0 %
T11 - Grand Paris Sud Est Avenir	17 776	11 473	64,5 %	2 736	1 626	59,4 %
T12 - Grand-Orly Seine Bièvre	44 678	26 372	59,0 %	6 611	3 525	53,3 %
Ensemble de la MGP	459 331	261 904	57,0 %	48 748	26 060	53,5 %
Ensemble de l'Ile-de-France	634 538	383 329	60,4 %	81 451	47 778	58,7 %

Source : Données SNE au 04/03/2016, www.demande-logement-social.gouv.fr/statistiques

Demandeurs avec une ancienneté inférieure à 2 ans

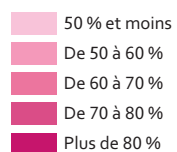


Note de lecture :
Les demandeurs avec une ancienneté inférieure à 2 ans représentent 65,9 % des demandes actives ciblant une commune du T9 en 1^{er} choix et 63,0 % des attributions réalisées en 2015 dans une commune du T9.

Source : Données SNE au 04/03/2016, www.demande-logement-social.gouv.fr/statistiques

Demandes actives fin décembre 2015

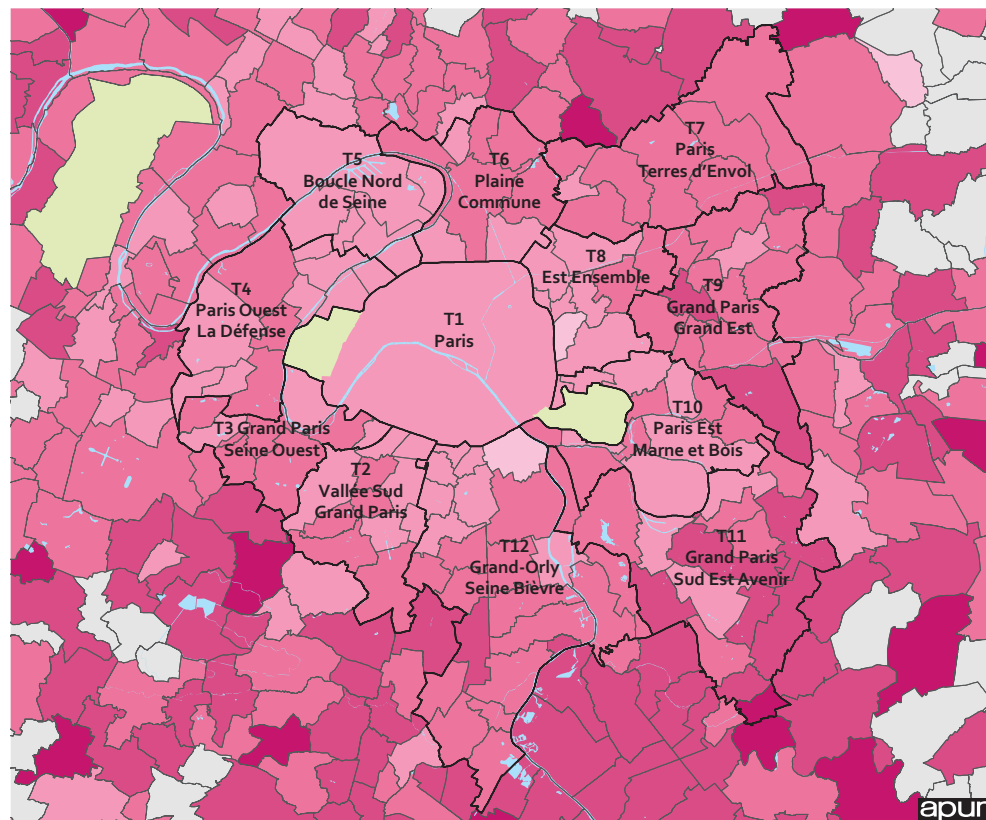
Pourcentage de demandeurs avec une ancienneté inférieure à 2 ans



Non renseigné

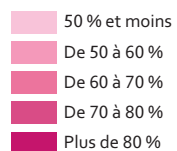
Établissements Publics
Territoriaux de la Métropole
du Grand Paris

Source : Données SNE au 04/03/2016,
www.demande-logement-social.gouv.
fr/statistiques



Demandes satisfaites au cours de l'année 2015

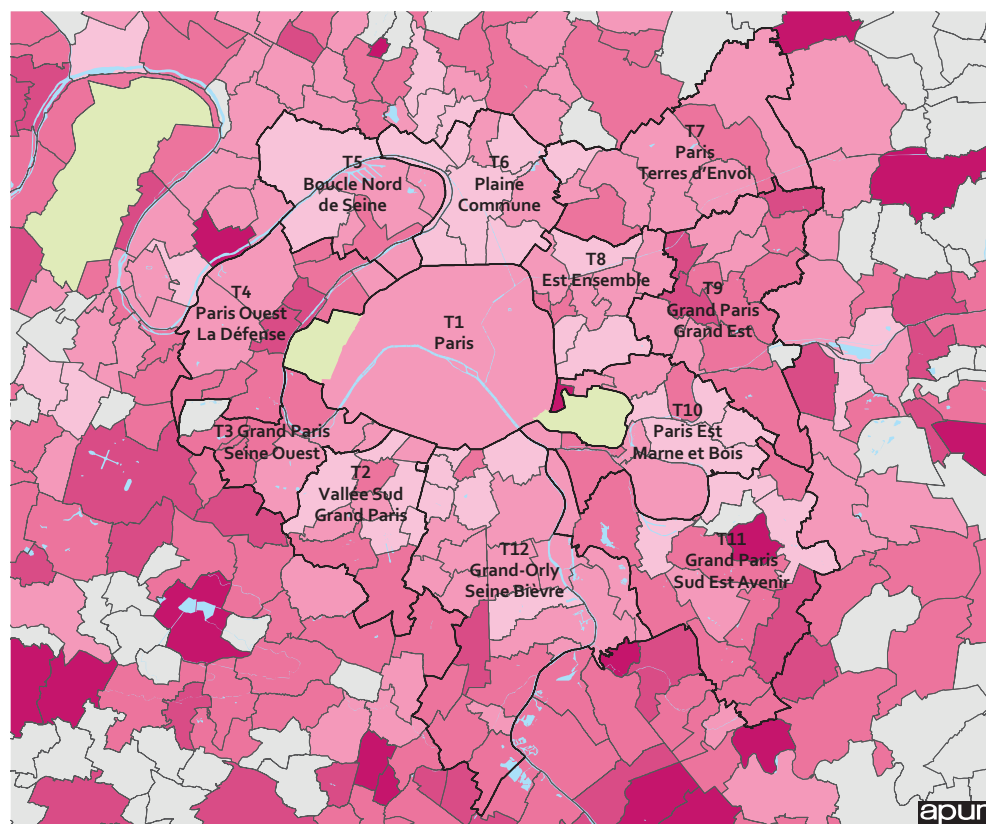
Pourcentage de demandeurs avec une ancienneté inférieure à 2 ans



Non renseigné

Établissements Publics
Territoriaux de la Métropole
du Grand Paris

Source : Données SNE au 04/03/2016,
www.demande-logement-social.gouv.
fr/statistiques



Les demandeurs avec une ancienneté supérieure ou égale à 10 ans représentent 5,2 % des demandes actives fin 2015 dans la Métropole du Grand Paris. C'est à Paris que cette part est la plus élevée (7,9 %). Dans les territoires de Grand Paris Grand Est (T9), Paris Terres d'Envol (T7) et Plaine Commune (T6), ces demandes anciennes représentent moins de 3 % des demandes.

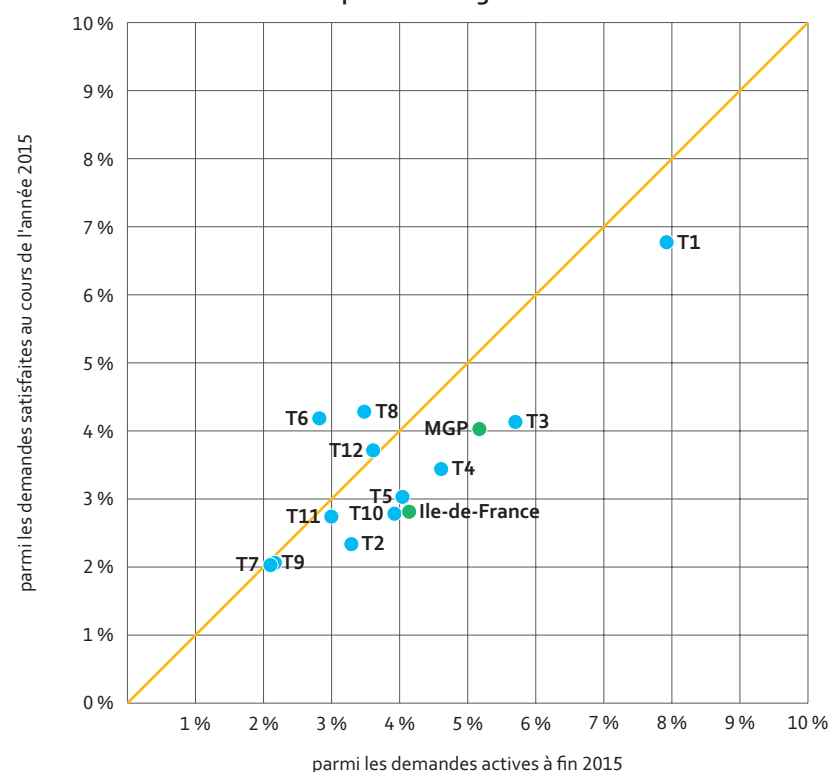
Les demandeurs avec une ancienneté de 10 ans et plus représentent 4,1 % des attributions en 2015 dans la Métropole, soit une proportion proche, quoique légèrement inférieure, à leur poids parmi l'ensemble des demandeurs. La part de ces demandeurs dans les attributions est inférieure à la part de cette catégorie de demandes dans tous les territoires sauf à Plaine Commune (T6) et Est Ensemble (T8). D'une manière générale, l'ancienneté ne semble donc pas être un critère déterminant pour l'attribution de logement.

Demandeurs avec ancienneté supérieure ou égale à 10 ans

Territoires	Demandes actives à fin 2015			Demandes satisfaites au cours de l'année 2015		
	Ensemble	dont demandeurs avec ancienneté >= 10 ans	part demandeurs avec ancienneté >= 10 ans	Ensemble	dont demandeurs avec ancienneté >= 10 ans	part demandeurs avec ancienneté >= 10 ans
T1 - Paris	170 499	13 480	7,9 %	10 637	723	6,8 %
T2 - Vallée Sud-Grand Paris	21 410	705	3,3 %	3 048	71	2,3 %
T3 - Grand Paris Seine Ouest	16 371	867	5,7 %	2 117	79	4,2 %
T4 - Paris Ouest la Défense	33 811	1 551	4,6 %	3 779	130	3,4 %
T5 - Boucle Nord de Seine	29 990	1 206	4,0 %	3 671	111	3,0 %
T6 - Plaine Commune	30 332	849	2,8 %	4 043	169	4,2 %
T7 - Paris Terres d'Envol	19 434	405	2,1 %	2 832	57	2,0 %
T8 - Est Ensemble	32 495	1 123	3,5 %	4 308	185	4,3 %
T9 - Grand Paris Grand Est	16 918	369	2,2 %	2 422	50	2,1 %
T10 - Paris Est Marne & Bois	25 617	1 003	3,9 %	2 544	72	2,8 %
T11 - Grand Paris Sud Est Avenir	17 776	533	3,0 %	2 736	75	2,7 %
T12 - Grand-Orly Seine Bièvre	44 678	1 615	3,6 %	6 611	244	3,7 %
Ensemble de la MGP	459 331	23 706	5,2 %	48 748	1 966	4,1 %
Ensemble de l'Ile-de-France	634 538	26 263	4,1 %	81 451	2 307	2,8 %

Source : Données SNE au 04/03/2016, www.demande-logement-social.gouv.fr/statistiques

Demandeurs avec ancienneté supérieure ou égale à 10 ans



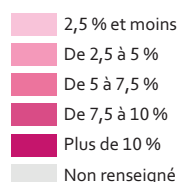
Note de lecture :
Les demandeurs avec une ancienneté supérieure ou égale à 10 ans représentent 2,8 % des demandes actives ciblant une commune du territoire T6 et 4,2 % des demandes satisfaites au cours de l'année 2015 dans une commune du territoire T6. À l'inverse, à Paris (T1) la part des demandeurs inscrits depuis 10 ans ou plus est plus importante dans la demande (7,9 %) que dans les attributions réalisées en 2015 (6,8 %).

Source : Données SNE au 04/03/2016, www.demande-logement-social.gouv.fr/statistiques

À Paris et dans les communes limitrophes de l'ouest, la proportion de demandeurs inscrits depuis 10 ans ou plus est relativement élevée dans la demande et est moindre dans les attributions laissant penser qu'une forte ancienneté n'est pas un accélérateur pour l'attribution d'un logement. À l'inverse, à Puteaux, Bagnolet, Noisieu par exemple et dans la plupart des communes qui composent les territoires de Plaine Commune (T6) et Est Ensemble (T8), la comparaison des cartes des demandes et des attributions montre une surreprésentation des demandes ayant plus de 10 ans d'ancienneté parmi les attributions.

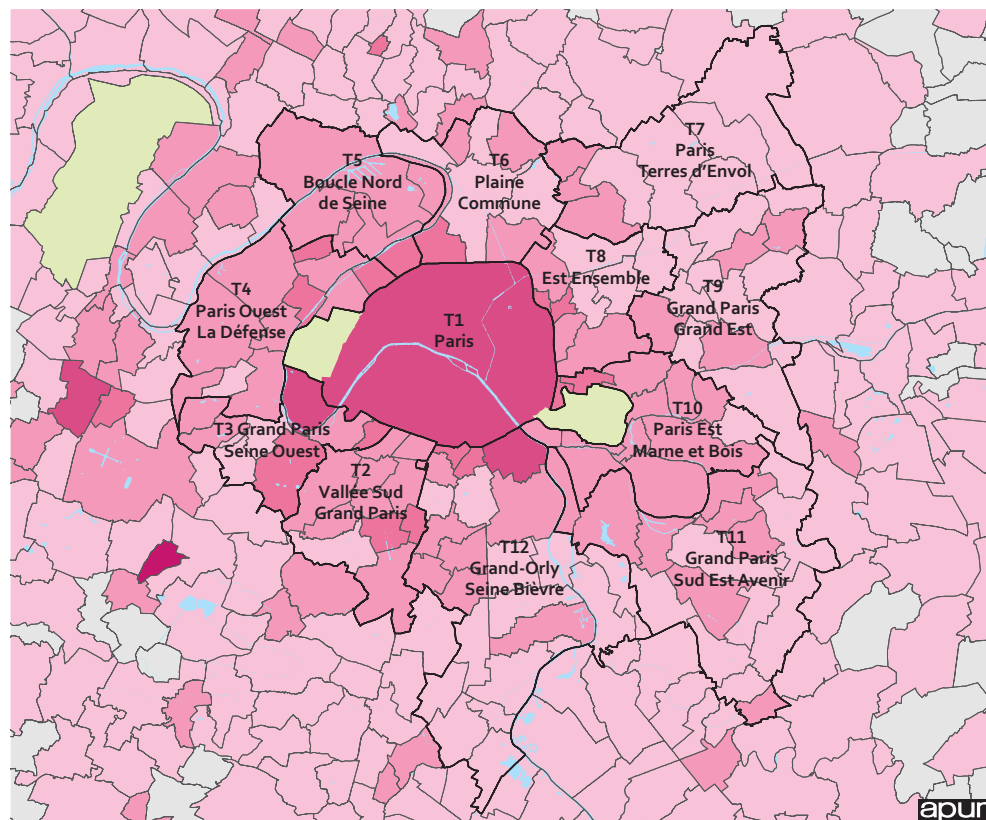
Demandes actives fin décembre 2015

Pourcentage de demandeurs avec ancienneté supérieure ou égale à 10 ans



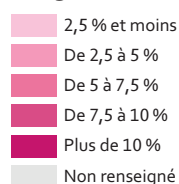
Établissements Publics
Territoriaux de la Métropole
du Grand Paris

Source : Données SNE au 04/03/2016,
www.demande-logement-social.gouv.
fr/statistiques



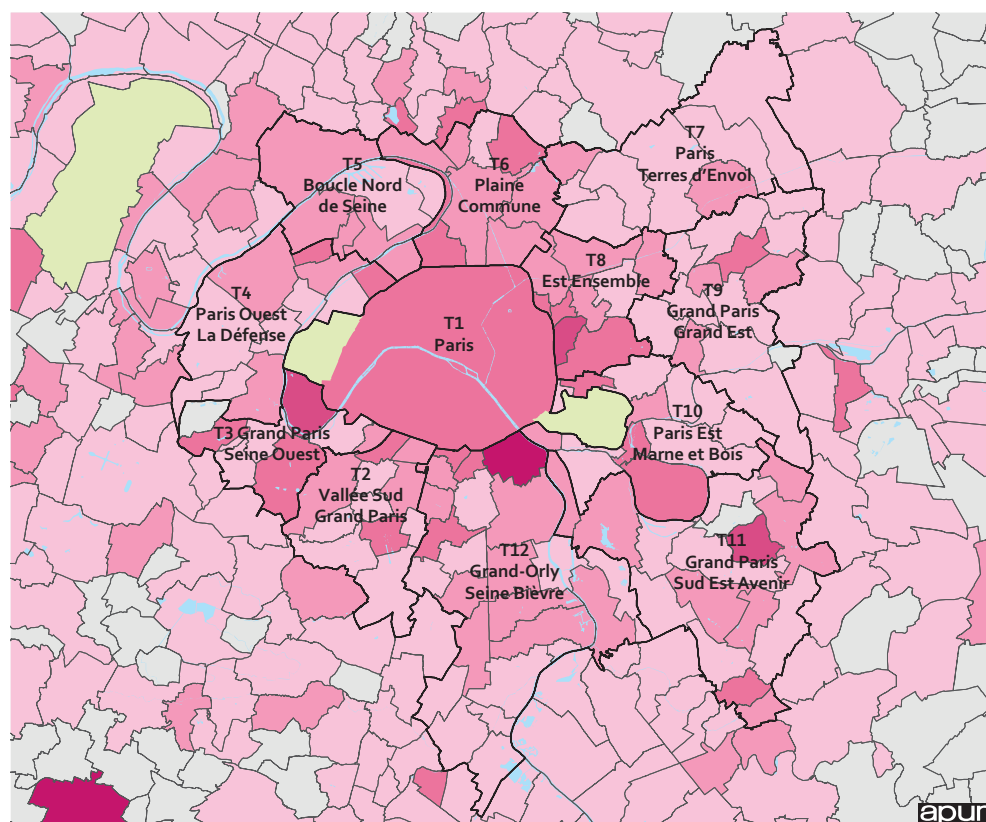
Demandes satisfaites au cours de l'année 2015

Pourcentage de demandeurs avec ancienneté supérieure ou égale à 10 ans



Établissements Publics
Territoriaux de la Métropole
du Grand Paris

Source : Données SNE au 04/03/2016,
www.demande-logement-social.gouv.
fr/statistiques



L'âge des demandeurs

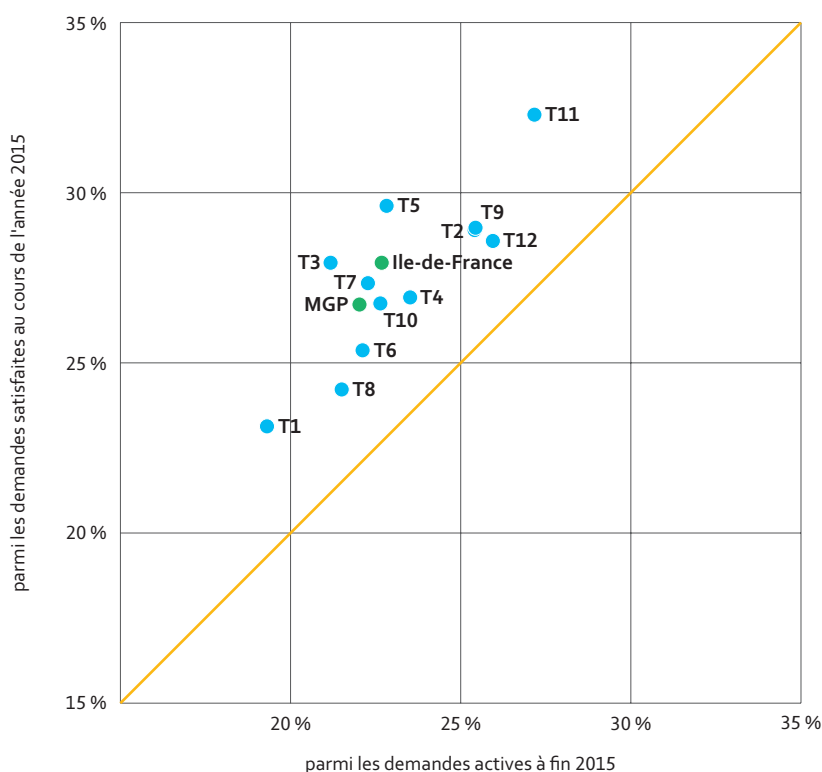
Les demandeurs âgés de moins de 30 ans représentent 26,7 % des demandes satisfaites au cours de l'année 2015 dans la Métropole, soit une surreprésentation de presque 5 points par rapport à leur poids parmi les demandeurs (22,0 %). La part des demandeurs de moins de 30 ans dans les demandes satisfaites est supérieure à leur part dans la demande dans tous les territoires. C'est à Grand Paris Seine Ouest (T3) et dans le territoire de la Boucle Nord de Seine (T5) que la surreprésentation est la plus importante. La part des demandes émanant de jeunes de moins de 30 ans parmi les attributions réalisées en 2015 est dans la majorité des communes plus élevée que leur part parmi la demande. Mais des communes semblent prendre en compte cette caractéristique plus que d'autres. Cela semble être le cas dans les communes de Coubron, La Queue-en-Brie, Créteil, Bonneuil ou Valenton par exemple.

Demandeurs de moins de 30 ans

Territoires	Demandes actives à fin 2015			Demandes satisfaites au cours de l'année 2015		
	Ensemble	dont demandeurs de moins de 30 ans	part demandeurs de moins de 30 ans	Ensemble	dont demandeurs de moins de 30 ans	part demandeurs de moins de 30 ans
T1 - Paris	170 499	33 032	19,4 %	10 637	2 456	23,1 %
T2 - Vallée Sud-Grand Paris	21 410	5 436	25,4 %	3 048	881	28,9 %
T3 - Grand Paris Seine Ouest	16 371	3 214	21,1 %	2 117	531	28,0 %
T4 - Paris Ouest la Défense	33 811	7 952	23,5 %	3 779	1 020	27,0 %
T5 - Boucle Nord de Seine	29 990	6 841	22,8 %	3 671	1 088	29,6 %
T6 - Plaine Commune	30 332	6 715	22,1 %	4 043	1 025	25,4 %
T7 - Paris Terres d'Envol	19 434	4 326	22,3 %	2 832	775	27,4 %
T8 - Est Ensemble	32 495	6 976	21,5 %	4 308	1 045	24,3 %
T9 - Grand Paris Grand Est	16 918	4 307	25,5 %	2 422	701	28,9 %
T10 - Paris Est Marne & Bois	25 617	5 803	22,7 %	2 544	680	26,7 %
T11 - Grand Paris Sud Est Avenir	17 776	4 830	27,2 %	2 736	885	32,3 %
T12 - Grand-Orly Seine Bièvre	44 678	11 595	26,0 %	6 611	1 894	28,6 %
Ensemble de la MGP	459 331	101 027	22,0 %	48 748	12 981	26,7 %
Ensemble de l'Ile-de-France	634 538	143 895	22,7 %	81 451	22 789	28,0 %

Source : Données SNE au 04/03/2016, www.demande-logement-social.gouv.fr/statistiques

Demandeurs de moins de 30 ans



Note de lecture :
Les demandeurs de moins de 30 ans représentent 27,2 % des demandes actives ciblant une commune du territoire T11 et 32,3 % des demandes satisfaites au cours de l'année 2015 dans une commune du territoire T11.

Source : Données SNE au 04/03/2016, www.demande-logement-social.gouv.fr/statistiques

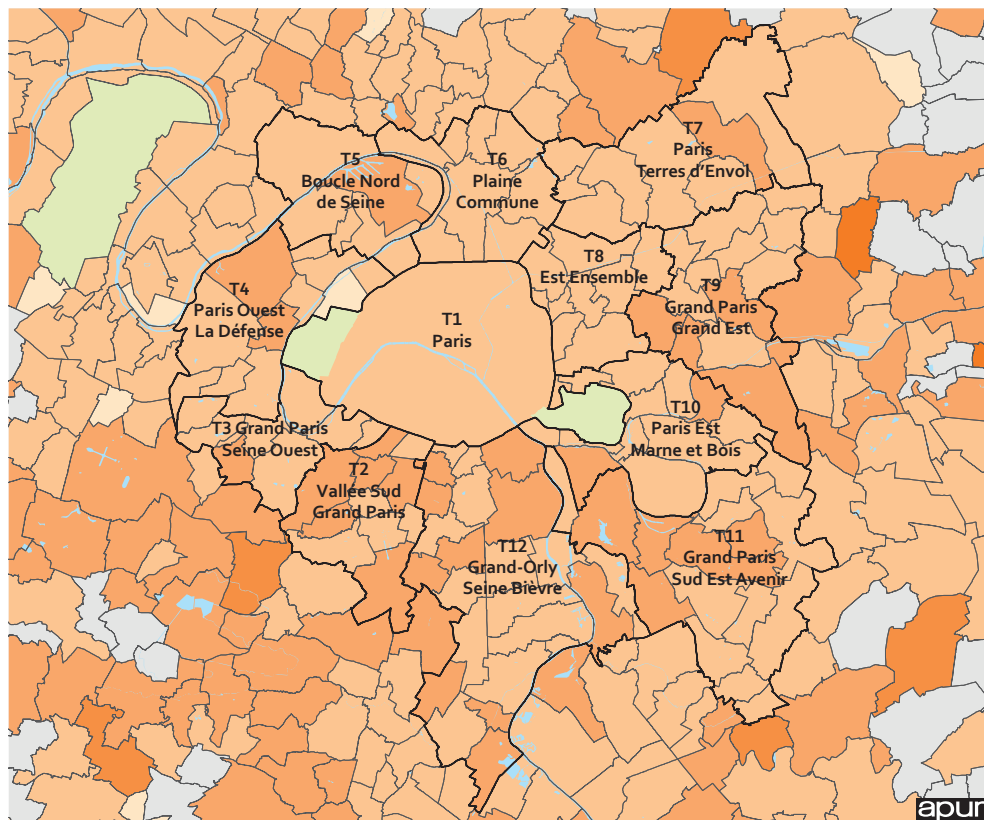
Demandes actives fin décembre 2015

Pourcentage de demandeurs de moins de 30 ans

- 15 % et moins
- De 15 à 25 %
- De 25 à 35 %
- De 35 à 45 %
- Plus de 45 %
- Non renseigné

Établissements Publics
Territoriaux de la Métropole
du Grand Paris

Source : Données SNE au 04/03/2016,
www.demande-logement-social.gouv.
fr/statistiques



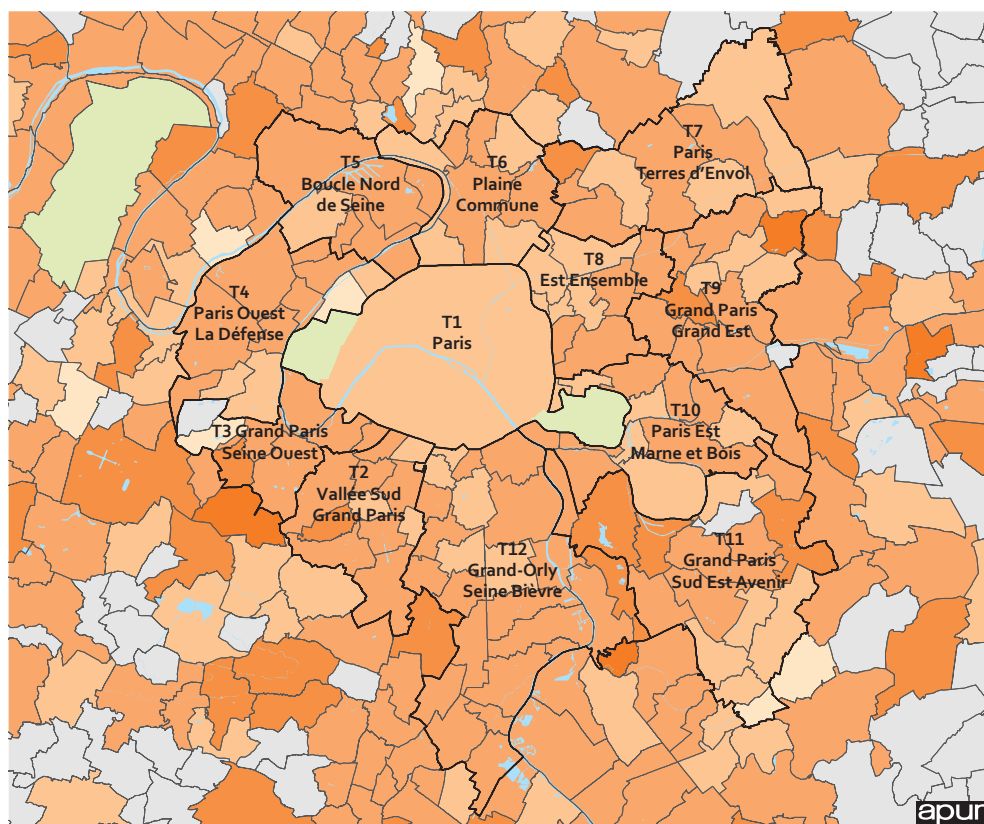
Demandes satisfaites au cours de l'année 2015

Pourcentage de demandeurs de moins de 30 ans

- 15 % et moins
- De 15 à 25 %
- De 25 à 35 %
- De 35 à 45 %
- Plus de 45 %
- Non renseigné

Établissements Publics
Territoriaux de la Métropole
du Grand Paris

Source : Données SNE au 04/03/2016,
www.demande-logement-social.gouv.
fr/statistiques



Les demandeurs de 65 ans et plus représentent 6,4 % des demandes actives fin 2015 dans la Métropole du Grand Paris alors qu'ils représentent 13,5 % de la population (source Insee, RP 2013). La part des personnes âgées de 65 ans ou plus dans la demande varie assez peu selon les territoires. Grand Paris Grand Est (T9) et Grand Paris Sud Est Avenir (T11) se distinguent des autres territoires avec un pourcentage plus faible (inférieur à 5 %) de demandeurs de 65 ans et plus. À l'inverse, Paris (T1) compte 7,2 % de demandeurs âgés.

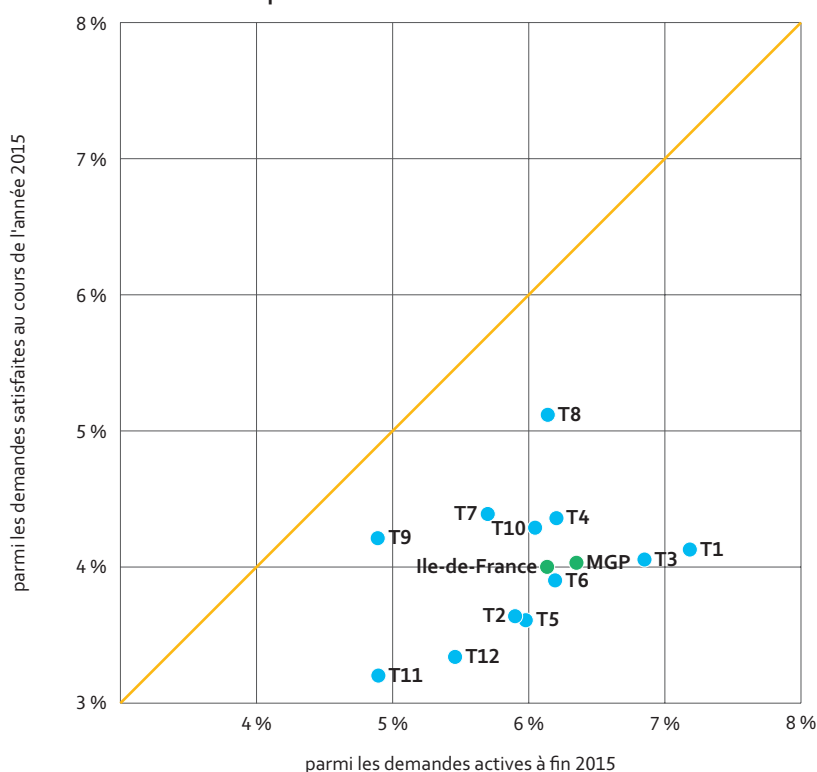
Dans le même temps, les demandeurs de 65 ans et plus représentent seulement 4,0 % des demandes satisfaites au cours de l'année 2015 dans la Métropole. La part des demandeurs âgés de 65 ans et plus dans les demandes satisfaites est inférieure à leur part dans la demande dans tous les territoires sans exception.

Demandeurs de 65 ans et plus

Territoires	Demandes actives à fin 2015			Demandes satisfaites au cours de l'année 2015		
	Ensemble	dont demandeurs de 65 ans et plus	part demandeurs de 65 ans et plus	Ensemble	dont demandeurs de 65 ans et plus	part demandeurs de 65 ans et plus
T1 - Paris	170 499	12 249	7,2 %	10 637	439	4,1 %
T2 - Vallée Sud-Grand Paris	21 410	1 264	5,9 %	3 048	111	3,6 %
T3 - Grand Paris Seine Ouest	16 371	1 042	6,8 %	2 117	77	4,1 %
T4 - Paris Ouest la Défense	33 811	2 097	6,2 %	3 779	165	4,4 %
T5 - Boucle Nord de Seine	29 990	1 795	6,0 %	3 671	133	3,6 %
T6 - Plaine Commune	30 332	1 878	6,2 %	4 043	158	3,9 %
T7 - Paris Terres d'Envol	19 434	1 108	5,7 %	2 832	124	4,4 %
T8 - Est Ensemble	32 495	1 991	6,1 %	4 308	220	5,1 %
T9 - Grand Paris Grand Est	16 918	828	4,9 %	2 422	102	4,2 %
T10 - Paris Est Marne & Bois	25 617	1 550	6,1 %	2 544	109	4,3 %
T11 - Grand Paris Sud Est Avenir	17 776	870	4,9 %	2 736	88	3,2 %
T12 - Grand-Orly Seine Bièvre	44 678	2 439	5,5 %	6 611	221	3,3 %
Ensemble de la MGP	459 331	29 111	6,4 %	48 748	1 947	4,0 %
Ensemble de l'Ile-de-France	634 538	39 001	6,1 %	81 451	3 247	4,0 %

Source : Données SNE au 04/03/2016, www.demande-logement-social.gouv.fr/statistiques

Demandeurs de 65 ans et plus



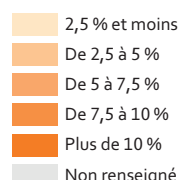
Note de lecture :
Les demandeurs de 65 ans et plus représentent 6,1 % des demandes actives ciblant une commune du territoire T8 et 5,1 % seulement des demandes satisfaites au cours de l'année 2015 dans une commune du territoire T8.

Source : Données SNE au 04/03/2016, www.demande-logement-social.gouv.fr/statistiques

Dans la plupart des communes de la Métropole du Grand Paris, les demandeurs âgés de 65 ans ou plus sont sous-représentés dans les attributions réalisées en 2015 par rapport à leur poids parmi les demandeurs. C'est notamment le cas dans les communes de Stains, Coubron, Clichy-sous-Bois, Saint-Mandé, Villecresnes, Rungis ou bien encore Limeil-Brévannes. En revanche la comparaison des deux cartes montre que ce n'est pas le cas dans les communes de Vaujours, les Pavillons-sous-Bois, Noisieu, Chevilly-Larue ou Nogent-sur-Marne. Dans ces communes, le poids des personnes âgées est plus important dans les attributions que dans la demande.

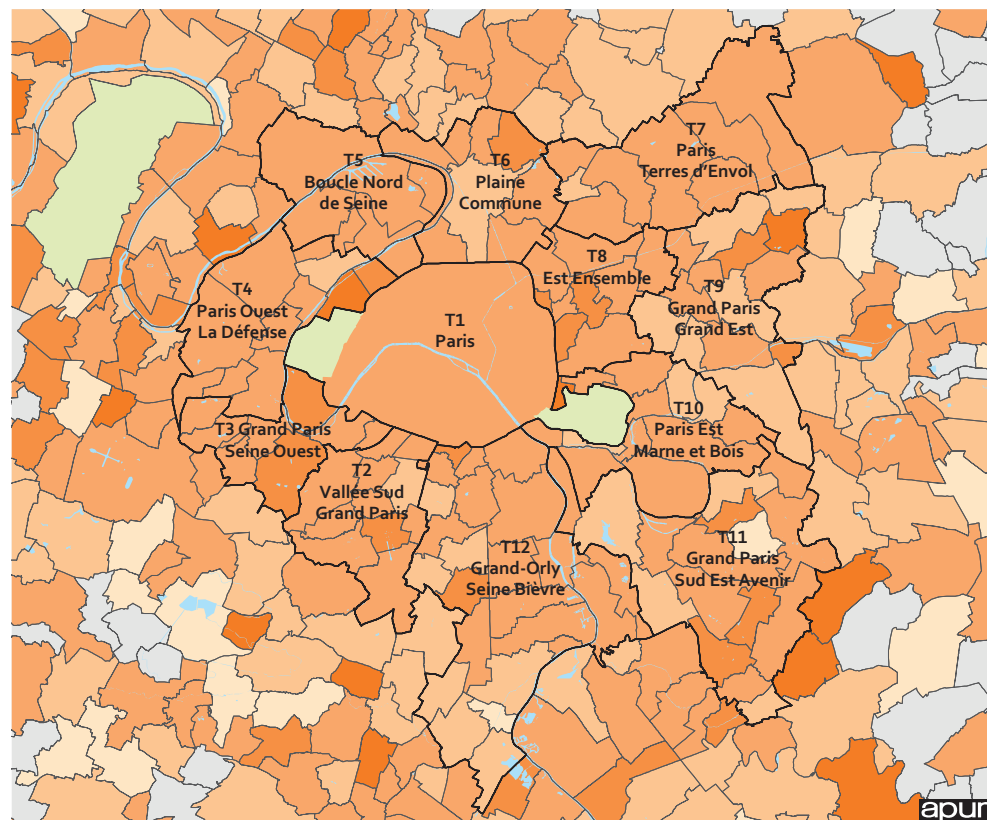
Demandes actives fin décembre 2015

Pourcentage de demandeurs de 65 ans et plus



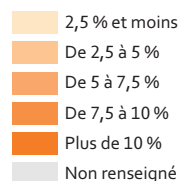
Établissements Publics
Territoriaux de la Métropole
du Grand Paris

Source : Données SNE au 04/03/2016,
www.demande-logement-social.gouv.
fr/statistiques



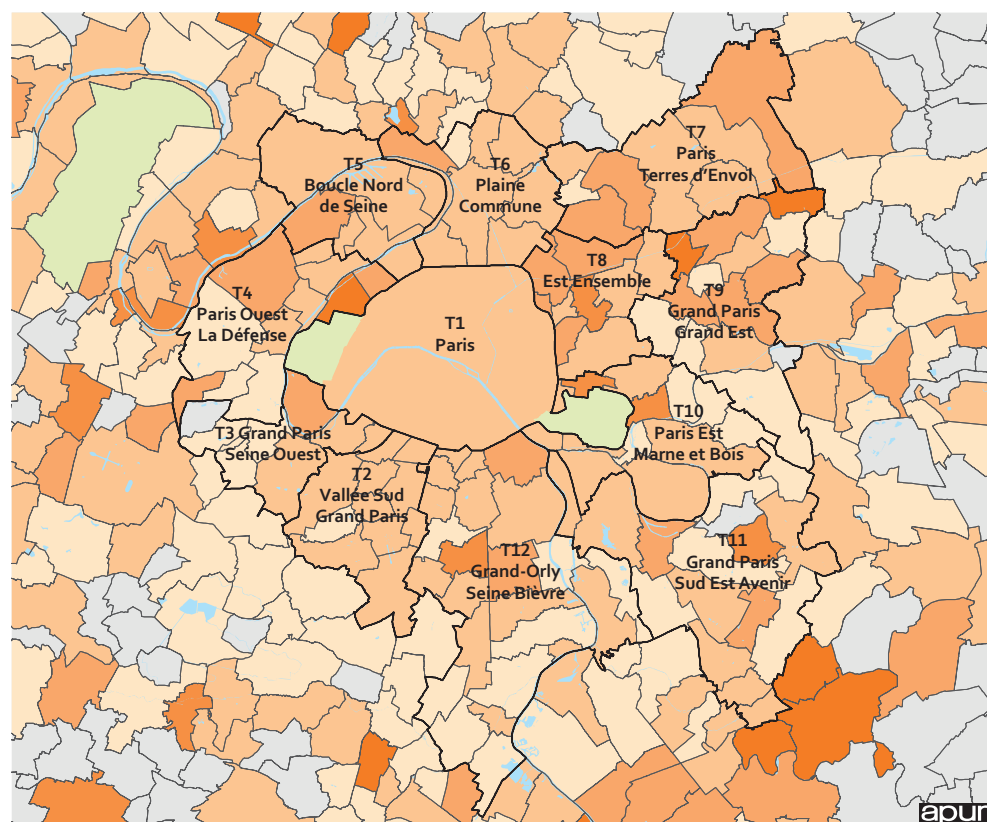
Demandes satisfaites au cours de l'année 2015

Pourcentage de demandeurs de 65 ans et plus



Établissements Publics
Territoriaux de la Métropole
du Grand Paris

Source : Données SNE au 04/03/2016,
www.demande-logement-social.gouv.
fr/statistiques



Situation familiale

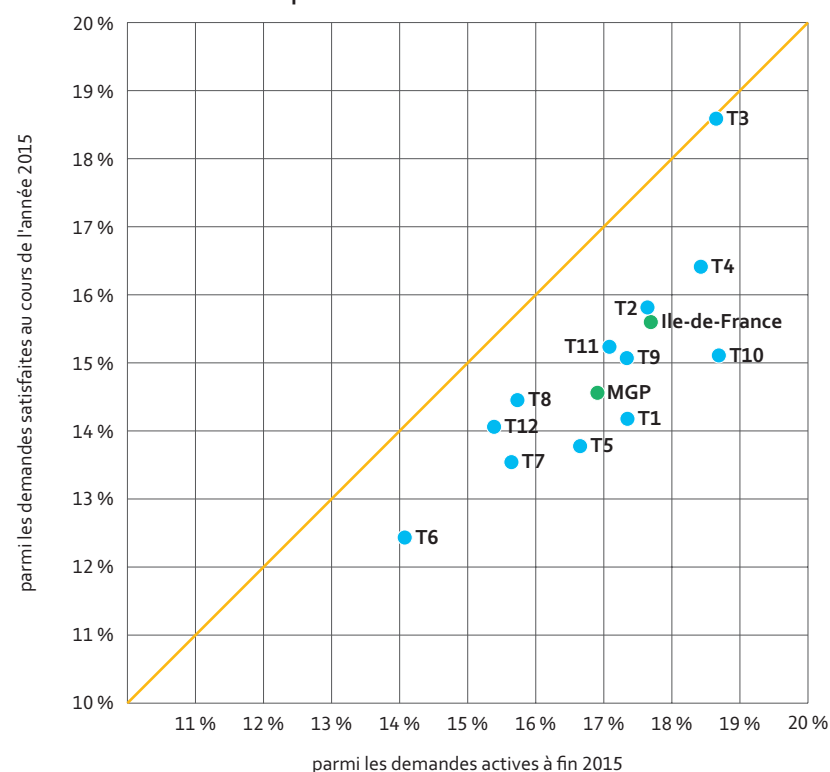
Les demandeurs divorcés ou séparés représentent 16,9 % des demandes actives fin 2015 dans la Métropole du Grand Paris. Leur part est assez proche d'un territoire à l'autre. Les demandeurs divorcés ou séparés représentent 14,6 % des demandes satisfaites au cours de l'année 2015 dans la métropole. Dans tous les territoires, la part des demandeurs divorcés ou séparés dans les attributions est inférieure à leur part dans les demandes actives. Le fait d'être séparé ou divorcé ne semble pas favoriser l'obtention d'un logement social.

Demandeurs divorcés ou séparés

Territoires	Demandes actives à fin 2015			Demandes satisfaites au cours de l'année 2015		
	Ensemble	dont demandeurs divorcés ou séparés	part demandeurs divorcés ou séparés	Ensemble	dont demandeurs divorcés ou séparés	part demandeurs divorcés ou séparés
T1 - Paris	170 499	29 591	17,4 %	10 637	1 509	14,2 %
T2 - Vallée Sud-Grand Paris	21 410	3 773	17,6 %	3 048	481	15,8 %
T3 - Grand Paris Seine Ouest	16 371	2 836	18,6 %	2 117	353	18,6 %
T4 - Paris Ouest la Défense	33 811	6 229	18,4 %	3 779	621	16,4 %
T5 - Boucle Nord de Seine	29 990	4 987	16,6 %	3 671	506	13,8 %
T6 - Plaine Commune	30 332	4 275	14,1 %	4 043	503	12,4 %
T7 - Paris Terres d'Envol	19 434	3 044	15,7 %	2 832	384	13,6 %
T8 - Est Ensemble	32 495	5 109	15,7 %	4 308	622	14,4 %
T9 - Grand Paris Grand Est	16 918	2 931	17,3 %	2 422	365	15,1 %
T10 - Paris Est Marne & Bois	25 617	4 784	18,7 %	2 544	385	15,1 %
T11 - Grand Paris Sud Est Avenir	17 776	3 033	17,1 %	2 736	417	15,2 %
T12 - Grand-Orly Seine Bièvre	44 678	6 864	15,4 %	6 611	929	14,1 %
Ensemble de la MGP	459 331	77 456	16,9 %	48 748	7 075	14,6 %
Ensemble de l'Île-de-France	634 538	112 103	17,7 %	81 451	12 726	15,6 %

Source : Données SNE au 04/03/2016, www.demande-logement-social.gouv.fr/statistiques

Demandeurs divorcés ou séparés



Note de lecture :
Les demandeurs divorcés ou séparés représentent 14,1 % des demandes actives ciblant une commune du territoire T6 et 12,4 % des demandes satisfaites au cours de l'année 2015 dans une commune du territoire T6.

Source : Données SNE au 04/03/2016, www.demande-logement-social.gouv.fr/statistiques

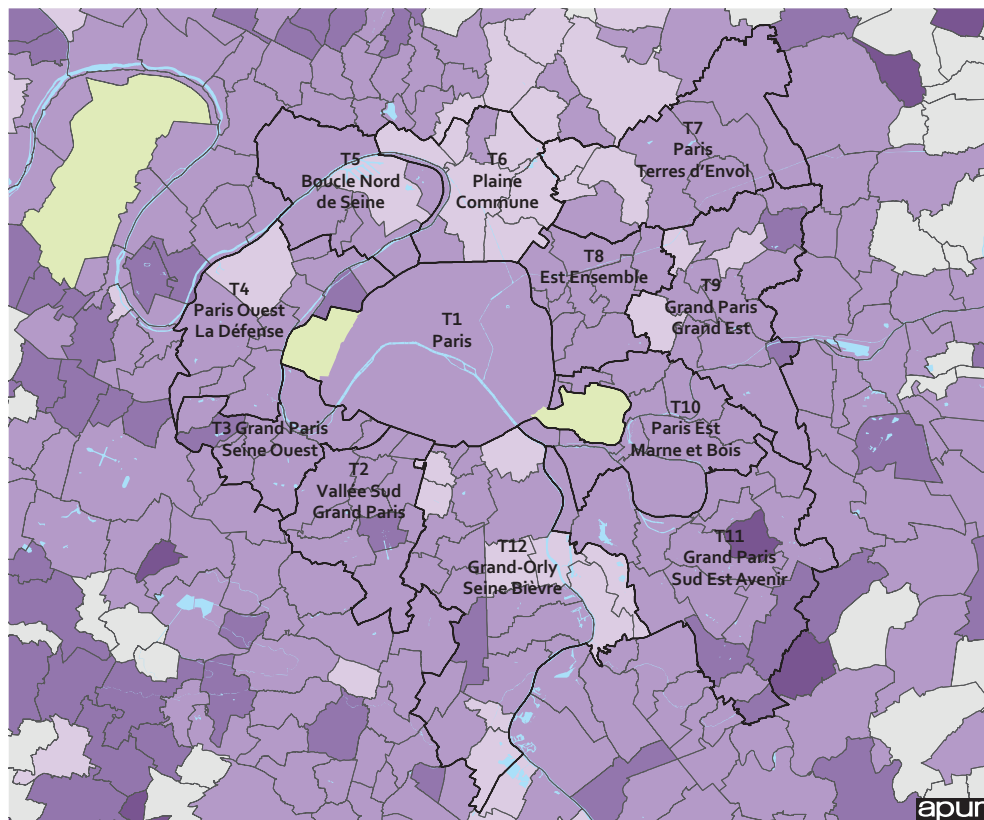
Demandes actives fin décembre 2015

Pourcentage de demandeurs divorcés ou séparés

- 15 % et moins
- De 15 à 25 %
- De 25 à 35 %
- De 35 à 45 %
- Plus de 45 %
- Non renseigné

Établissements Publics
Territoriaux de la Métropole
du Grand Paris

Source : Données SNE au 04/03/2016,
www.demande-logement-social.gouv.
fr/statistiques



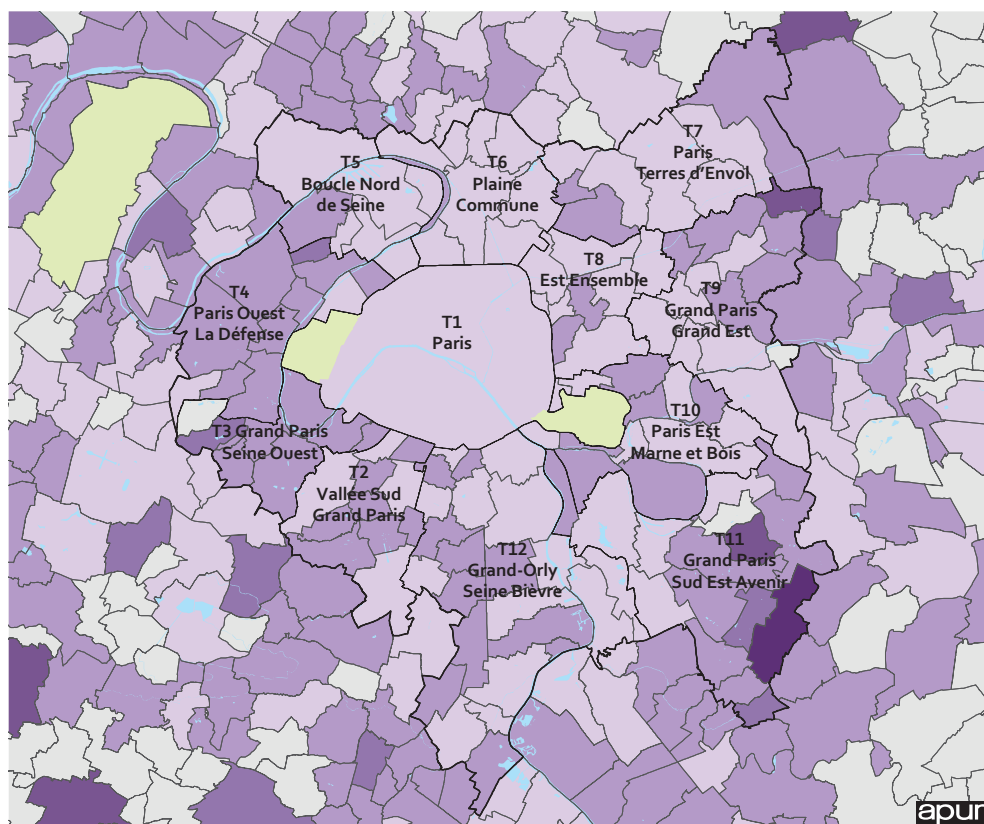
Demandes satisfaites au cours de l'année 2015

Pourcentage de demandeurs divorcés ou séparés

- 15 % et moins
- De 15 à 25 %
- De 25 à 35 %
- De 35 à 45 %
- Plus de 45 %
- Non renseigné

Établissements Publics
Territoriaux de la Métropole
du Grand Paris

Source : Données SNE au 04/03/2016,
www.demande-logement-social.gouv.
fr/statistiques



Les demandeurs hébergés en structure, en hôtel et les SDF

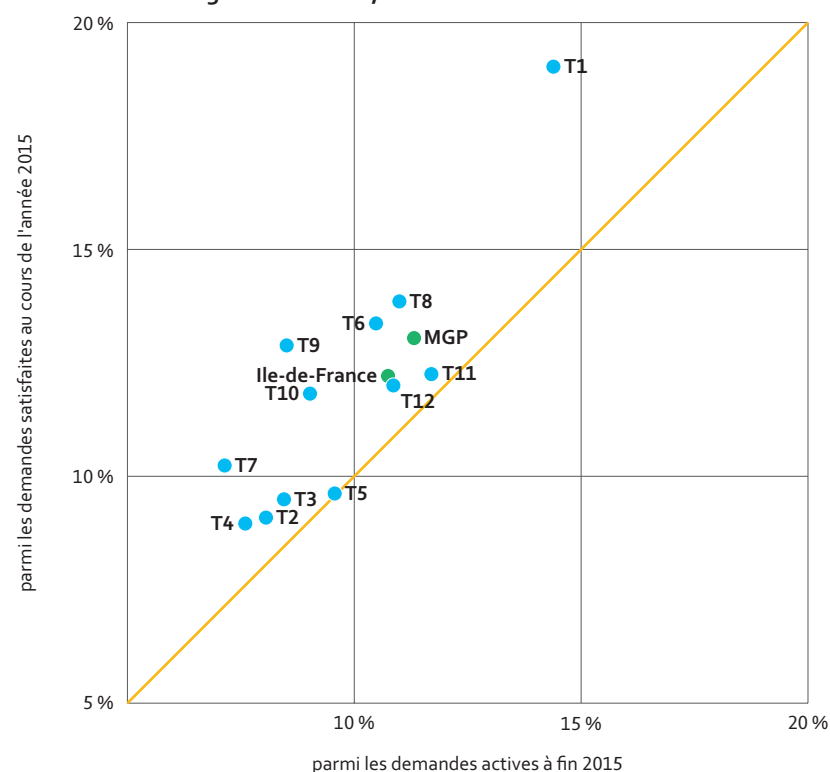
Les demandeurs hébergés en structure, à l'hôtel ou sans domicile fixe (SDF) représentent 11,3 % des demandes actives fin 2015 dans la Métropole du Grand Paris, soit 68 068 demandes. C'est à Paris que cette part est la plus élevée (14,4 %). À l'inverse, cette catégorie de demandeurs représente moins de 8 % des demandes actives dans les territoires de Paris Ouest La Défense (T4) et Paris Terres d'Envol (T7).

Demandeurs hébergés en structure, en hôtel ou SDF

Territoires	Demandes actives à fin 2015			Demandes satisfaites au cours de l'année 2015		
	Ensemble	dont demandeurs hébergés en structure, en hôtel ou SDF	part demandeurs hébergés en structure, en hôtel ou SDF	Ensemble	dont demandeurs hébergés en structure, en hôtel ou SDF	part demandeurs hébergés en structure, en hôtel ou SDF
T1 - Paris	170 499	24 484	14,4 %	10 637	2 027	19,1 %
T2 - Vallée Sud-Grand Paris	21 410	1 727	8,1 %	3 048	278	9,1 %
T3 - Grand Paris Seine Ouest	16 371	1 281	8,4 %	2 117	179	9,4 %
T4 - Paris Ouest la Défense	33 811	2 567	7,6 %	3 779	338	8,9 %
T5 - Boucle Nord de Seine	29 990	2 866	9,6 %	3 671	353	9,6 %
T6 - Plaine Commune	30 332	3 337	11,0 %	4 043	559	13,8 %
T7 - Paris Terres d'Envol	19 434	1 383	7,1 %	2 832	290	10,2 %
T8 - Est Ensemble	32 495	3 408	10,5 %	4 308	577	13,4 %
T9 - Grand Paris Grand Est	16 918	1 444	8,5 %	2 422	312	12,9 %
T10 - Paris Est Marne & Bois	25 617	2 310	9,0 %	2 544	302	11,9 %
T11 - Grand Paris Sud Est Avenir	17 776	2 076	11,7 %	2 736	335	12,2 %
T12 - Grand-Orly Seine Bièvre	44 678	4 853	10,9 %	6 611	792	12,0 %
Ensemble de la MGP	459 331	51 736	11,3 %	48 748	6 342	13,1 %
Ensemble de l'Ile-de-France	634 538	68 068	10,7 %	81 451	9 904	12,2 %

Source : Données SNE au 04/03/2016, www.demande-logement-social.gouv.fr/statistiques

Demandeurs hébergés en structure, en hôtel ou SDF

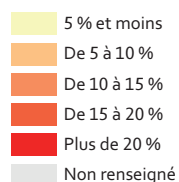


Source : Données SNE au 04/03/2016, www.demande-logement-social.gouv.fr/statistiques

Ces demandeurs hébergés en structure, à l'hôtel ou SDF représentent 11,3 % des demandes et 13,1 % des attributions réalisées en 2015 dans la Métropole. La part de cette catégorie de demandeurs dans les attributions est supérieure ou égale à leur part dans les demandes actives, pour tous les territoires sans exception. Les cartographies à la commune font apparaître que la part des demandeurs hébergés en structure, à l'hôtel ou SDF est toujours plus élevée parmi les demandes que parmi les attributions réalisées en 2015.

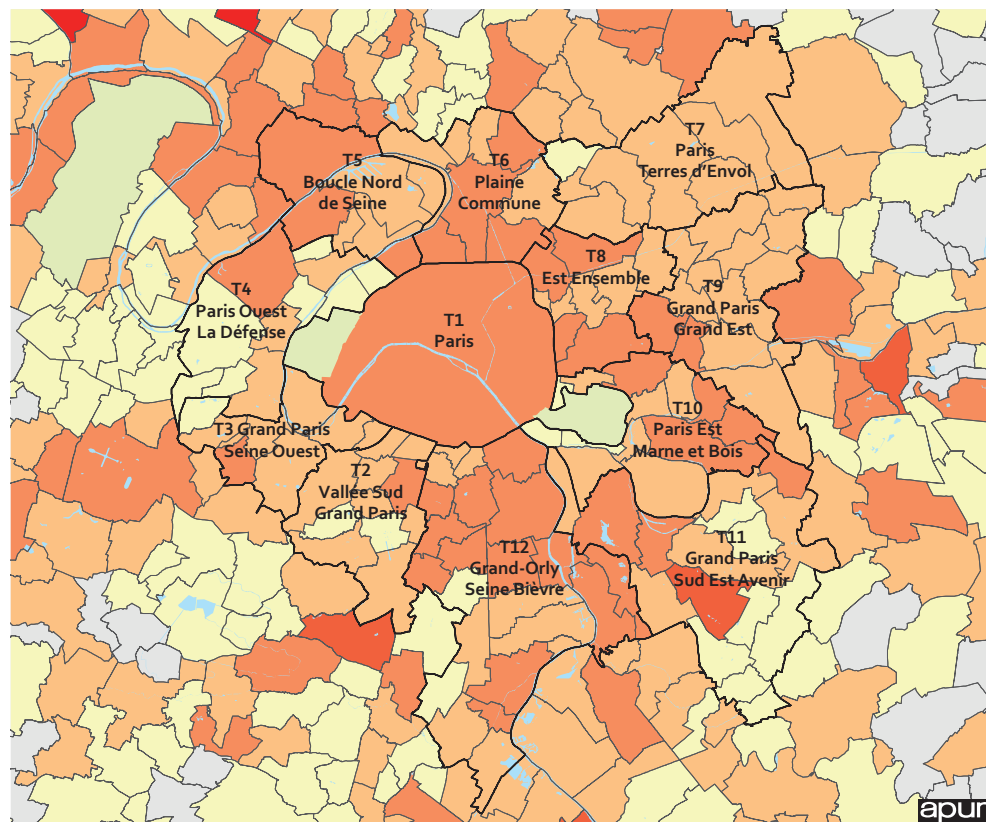
Demandes actives fin décembre 2015

Pourcentage de demandeurs hébergés en structure, en hôtel ou SDF



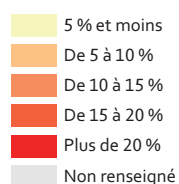
Établissements Publics
Territoriaux de la Métropole
du Grand Paris

Source : Données SNE au 04/03/2016,
www.demande-logement-social.gouv.
fr/statistiques



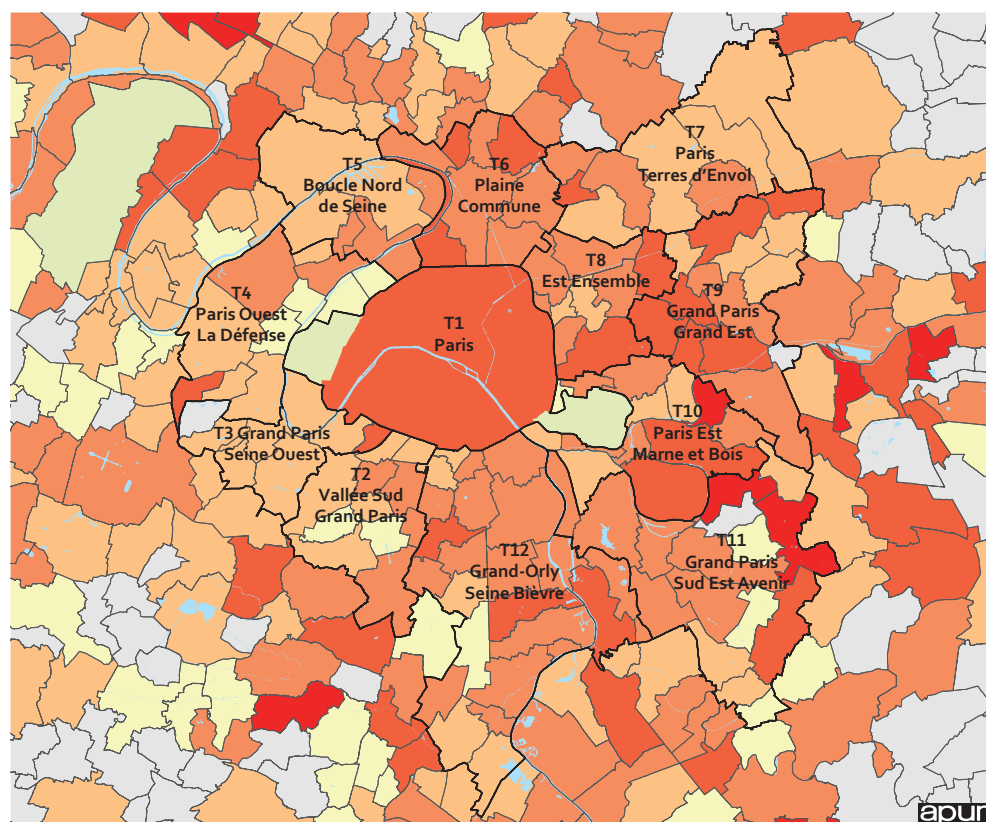
Demandes satisfaites au cours de l'année 2015

Pourcentage de demandeurs hébergés en structure, en hôtel ou SDF



Établissements Publics
Territoriaux de la Métropole
du Grand Paris

Source : Données SNE au 04/03/2016,
www.demande-logement-social.gouv.
fr/statistiques



Les demandes de mutation

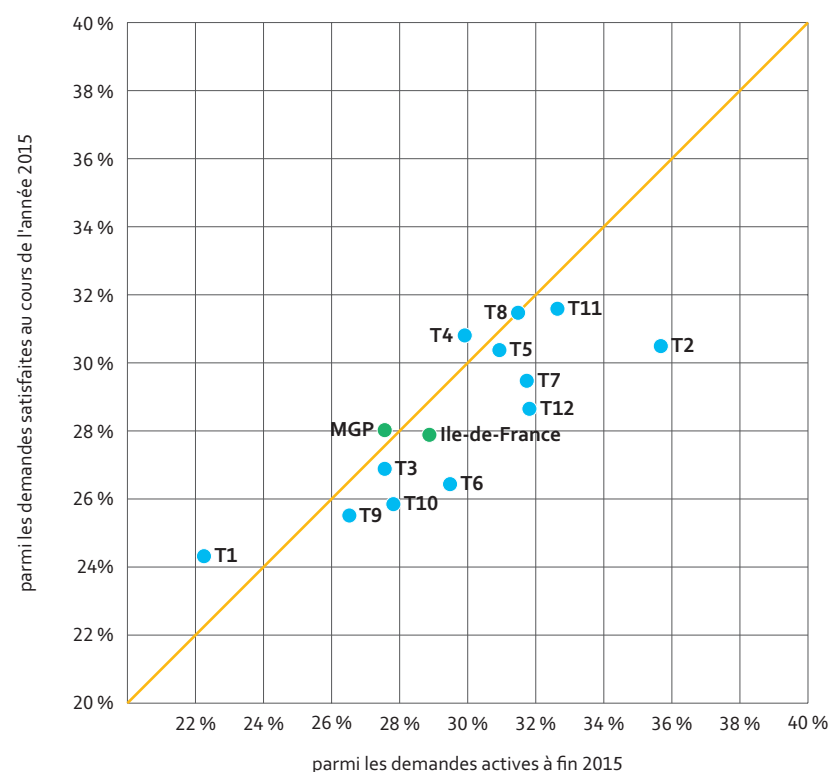
Les demandes de mutation c'est-à-dire les demandes émanant de ménages déjà locataires du parc social représentent 27,5 % des demandes actives fin 2015 dans la Métropole du Grand Paris. Cette part varie selon les territoires. À Paris (T1) 22,3 % des demandes de logement social sont des demandes de mutation, contre plus de 30 % dans les territoires T2, T5, T7, T8, T11 et T12. Les demandes de mutation représentent 28,1 % des demandes satisfaites au cours de l'année 2015 dans la Métropole. La part des demandes de mutation dans les demandes satisfaites est dans la majorité des territoires plus faible que la part de cette catégorie de demande dans les demandes actives, sauf à Paris où les mutations représentent 22,3 % de la demande et 24,4 % des attributions. Le poids des mutations est très différent d'une commune à l'autre en lien avec la taille du parc social qu'on y trouve : les demandes de mutation représentent près de la moitié des demandes dans les

Demands de mutation

Territoires	Demandes actives à fin 2015			Demandes satisfaites au cours de l'année 2015		
	Ensemble	dont demandeurs de mutation	part demandeurs de mutation	Ensemble	dont demandeurs de mutation	part demandeurs de mutation
T1 - Paris	170 499	38 001	22,3 %	10 637	2 591	24,4 %
T2 - Vallée Sud-Grand Paris	21 410	7 635	35,7 %	3 048	930	30,5 %
T3 - Grand Paris Seine Ouest	16 371	4 187	27,5 %	2 117	511	26,9 %
T4 - Paris Ouest la Défense	33 811	10 121	29,9 %	3 779	1 164	30,8 %
T5 - Boucle Nord de Seine	29 990	9 289	31,0 %	3 671	1 114	30,3 %
T6 - Plaine Commune	30 332	8 923	29,4 %	4 043	1 070	26,5 %
T7 - Paris Terres d'Envol	19 434	6 162	31,7 %	2 832	835	29,5 %
T8 - Est Ensemble	32 495	10 219	31,4 %	4 308	1 356	31,5 %
T9 - Grand Paris Grand Est	16 918	4 484	26,5 %	2 422	620	25,6 %
T10 - Paris Est Marne & Bois	25 617	7 129	27,8 %	2 544	659	25,9 %
T11 - Grand Paris Sud Est Avenir	17 776	5 795	32,6 %	2 736	864	31,6 %
T12 - Grand-Orly Seine Bièvre	44 678	14 195	31,8 %	6 611	1 899	28,7 %
Ensemble de la MGP	459 331	126 140	27,5 %	48 748	13 613	28,1 %
Ensemble de l'Ile-de-France	634 538	183 250	28,9 %	81 451	22 765	27,9 %

Source : Données SNE au 04/03/2016, www.demande-logement-social.gouv.fr/statistiques

Demands de mutation



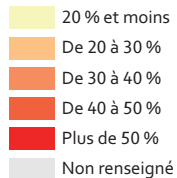
Note de lecture :
Les demandeurs de mutation représentent 35,7 % des demandes actives ciblant une commune du territoire T2 et 30,5 % des demandes satisfaites au cours de l'année 2015 dans une commune du territoire T2

Source : Données SNE au 04/03/2016, www.demande-logement-social.gouv.fr/statistiques

communes de Gennevilliers, Dugny, Orly, Bagneux. Ces communes se caractérisent toutes par la présence d'un parc social très développé. À l'inverse à Gournay-sur-Marne, Le Perreux-sur-Marne, Neuilly-sur-Seine, Ormesson, Périgny, Saint-Maur-des-Fossés, Ville d'Avray, les demandes de mutation représentent moins de 20 % de la demande. Mais au-delà de ces écarts liés à la taille du parc social de la commune, le traitement des demandes de mutation semble différent d'une commune à l'autre. Au Lilas, à Sèvres ou à Gentilly par exemple les demandes de mutation sont surreprésentées dans les attributions de 2015 par rapport à leur poids dans la demande, ce qui n'est pas le cas à Aulnay, Châtenay-Malabry, L'Haÿ-les-Roses, Montreuil, Rueil-Malmaison, Villetaneuse par exemple.

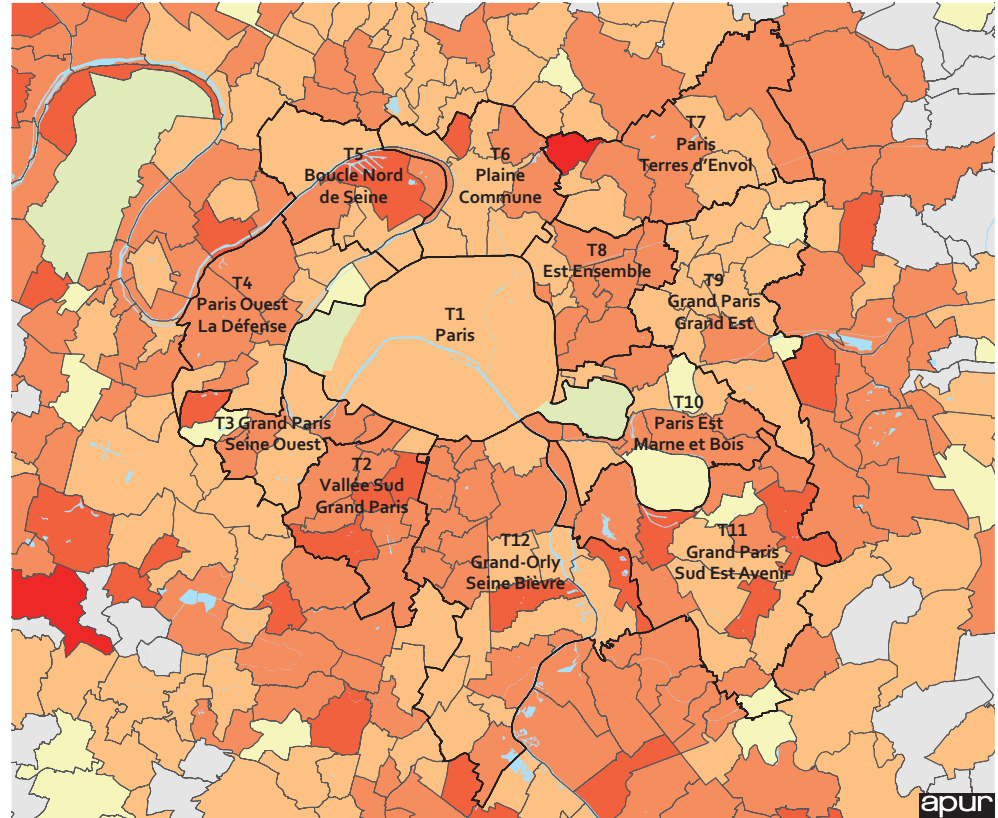
Demands actives fin décembre 2015

Pourcentage de demandeurs de mutations



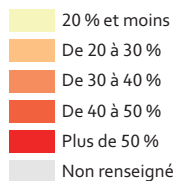
Établissements Publics
Territoriaux de la Métropole
du Grand Paris

Source : Données SNE au 04/03/2016,
www.demande-logement-social.gouv.
fr/statistiques



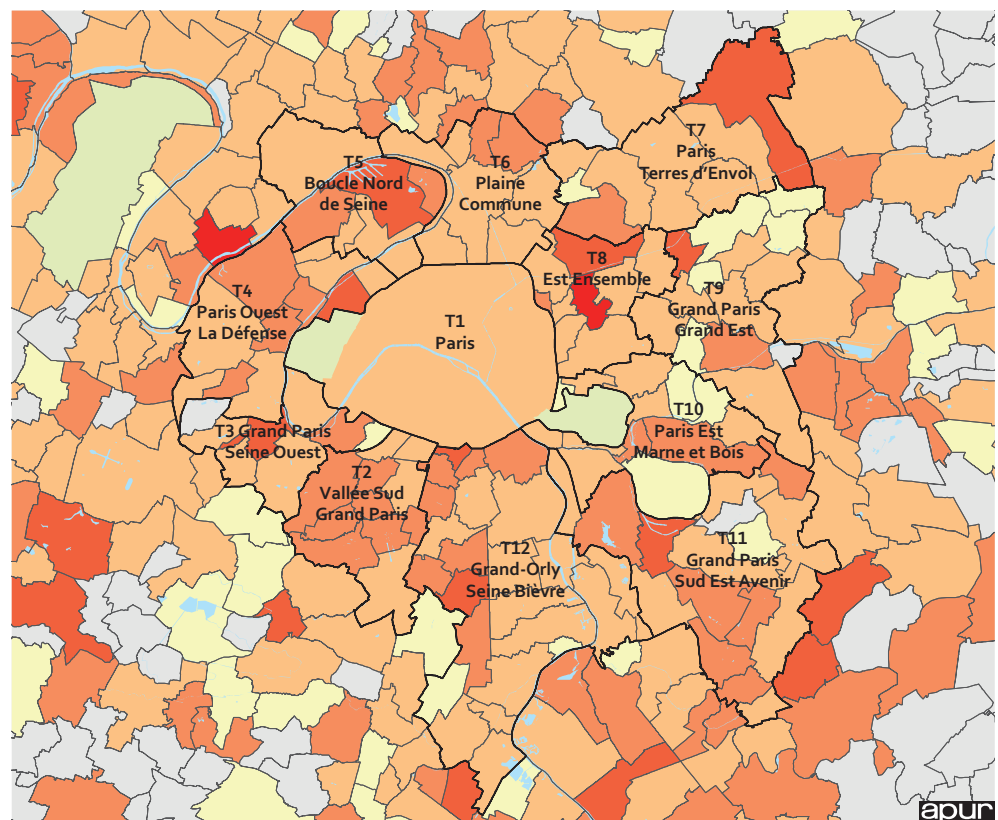
Demands satisfaites au cours de l'année 2015

Pourcentage de demandeurs de mutations



Établissements Publics
Territoriaux de la Métropole
du Grand Paris

Source : Données SNE au 04/03/2016,
www.demande-logement-social.gouv.
fr/statistiques



Les niveaux de ressources

Il existe plusieurs manières d'apprécier le niveau de ressources des demandeurs. L'une d'elle consiste à les rapprocher des plafonds de ressources fixés pour accéder au logement social, en distinguant les plafonds des logements très sociaux de type PLAI, ceux des logements sociaux PLUS ou ceux des logements sociaux PLS qui s'adressent aux ménages aux revenus intermédiaires. À noter, ces plafonds varient au sein même de la Métropole. À titre d'exemple, le plafond de ressources PLAI, d'un ménage de 4 personnes ou 1 personne seule avec 2 personnes à charge était de 29 757 € (revenu fiscal de référence de 2013) à Paris et communes limitrophes, et de 27 373 dans les autres communes de la Métropole. Ou se reporter aux annexes pour plus de détail sur ce sujet.

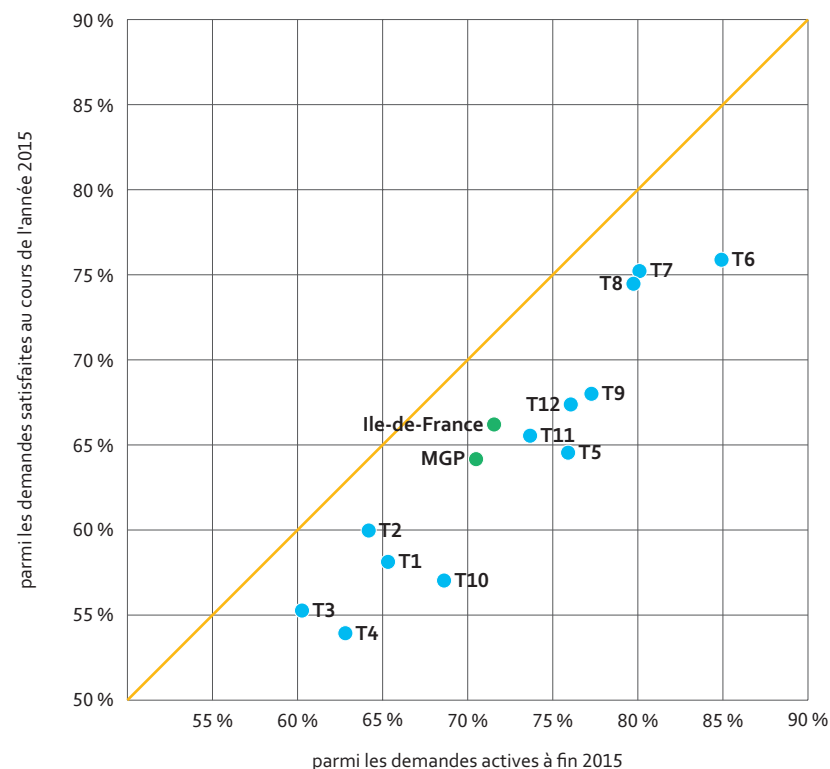
Les demandeurs dits « PLAI » sont ceux dont les ressources sont inférieures aux plafonds des logements sociaux PLAI. Ils représentent 70,4 % des demandes actives fin 2015 et seulement 64,3 %

Demandeurs « PLAI »

Territoires	Demandes actives à fin 2015			Demandes satisfaites au cours de l'année 2015		
	Ensemble	dont demandeurs PLAI	part demandeurs PLAI	Ensemble	dont demandeurs PLAI	part demandeurs PLAI
T1 - Paris	170 499	102 080	65,3 %	10 637	5 958	58,1 %
T2 - Vallée Sud-Grand Paris	21 410	12 097	64,3%	3 048	1 748	60,1 %
T3 - Grand Paris Seine Ouest	16 371	8 429	60,2 %	2 117	1 010	55,3 %
T4 - Paris Ouest la Défense	33 811	19 570	62,9 %	3 779	1 954	54,0 %
T5 - Boucle Nord de Seine	29 990	20 808	75,9 %	3 671	2 254	64,7 %
T6 - Plaine Commune	30 332	22 781	84,8 %	4 043	2 898	75,8 %
T7 - Paris Terres d'Envol	19 434	13 190	80,1 %	2 832	1 987	75,2 %
T8 - Est Ensemble	32 495	22 430	79,7 %	4 308	2 934	74,7 %
T9 - Grand Paris Grand Est	16 918	11 611	77,2 %	2 422	1 554	68,1 %
T10 - Paris Est Marne & Bois	25 617	16 275	68,6 %	2 544	1 391	57,0 %
T11 - Grand Paris Sud Est Avenir	17 776	11 513	73,6 %	2 736	1 706	65,6 %
T12 - Grand-Orly Seine Bièvre	44 678	31 414	76,0 %	6 611	4 233	67,3 %
Ensemble de la MGP	459 331	292 198	70,4 %	48 748	29 627	64,3 %
Ensemble de l'Ile-de-France	634 538	408 479	71,5 %	81 451	51 120	66,2 %

Source : Données SNE au 04/03/2016, www.demande-logement-social.gouv.fr/statistiques

Demandeurs « PLAI »



Note de lecture :
Les demandeurs « PLAI » représentent 60,2 % des demandes actives ciblant une commune du territoire T3 et 55,3 % des demandes satisfaites au cours de l'année 2015 dans une commune du territoire T3.

Source : Données SNE au 04/03/2016, www.demande-logement-social.gouv.fr/statistiques

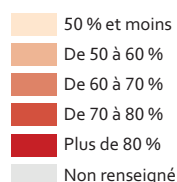
des attributions réalisées en 2015 dans la Métropole du Grand Paris. À Grand Paris Seine Ouest (T3) et Paris Ouest La Défense (T4), ces demandeurs représentent environ 60 % des demandeurs et 55 % des attributions alors qu'ils représentent plus de 80 % des demandeurs et 75 % des attributions à Plaine Commune (T6) et à Paris Terres d'Envol (T7).

Dans tous les territoires, la part de ces demandeurs modestes est plus faible dans les attributions que dans la demande, avec un écart d'environ 10 points.

À l'échelle des communes, le constat est souvent similaire. Ce n'est cependant pas le cas dans certaines communes des territoires du Nord-Est de la Métropole.

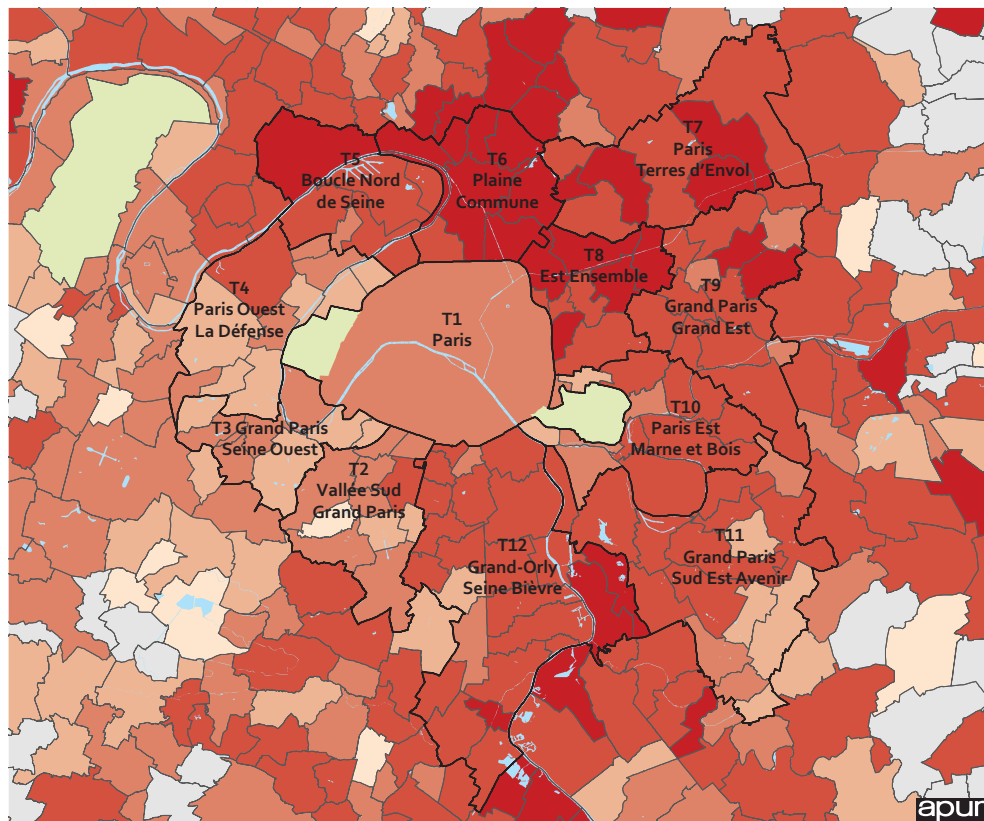
Demandes actives fin décembre 2015

Pourcentage de demandeurs « PLAI »



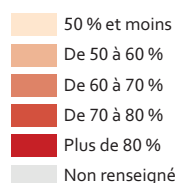
Établissements Publics
Territoriaux de la Métropole
du Grand Paris

Source : Données SNE au 04/03/2016,
www.demande-logement-social.gouv.
fr/statistiques



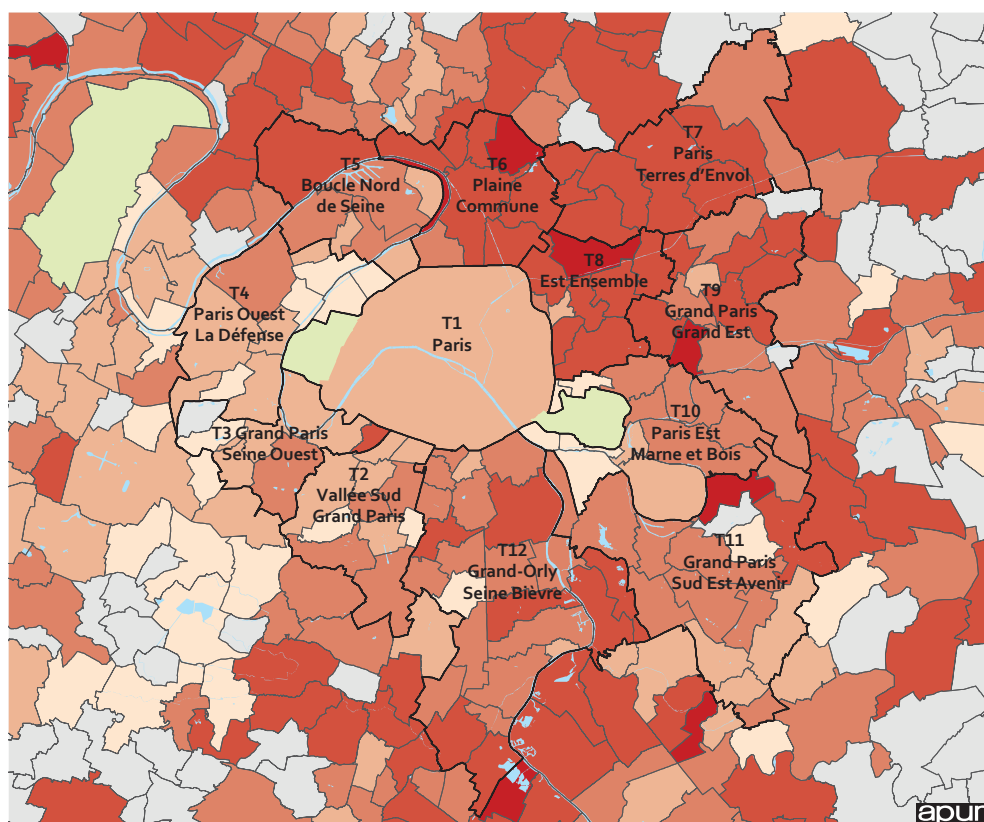
Demandes satisfaites au cours de l'année 2015

Pourcentage de demandeurs « PLAI »



Établissements Publics
Territoriaux de la Métropole
du Grand Paris

Source : Données SNE au 04/03/2016,
www.demande-logement-social.gouv.
fr/statistiques



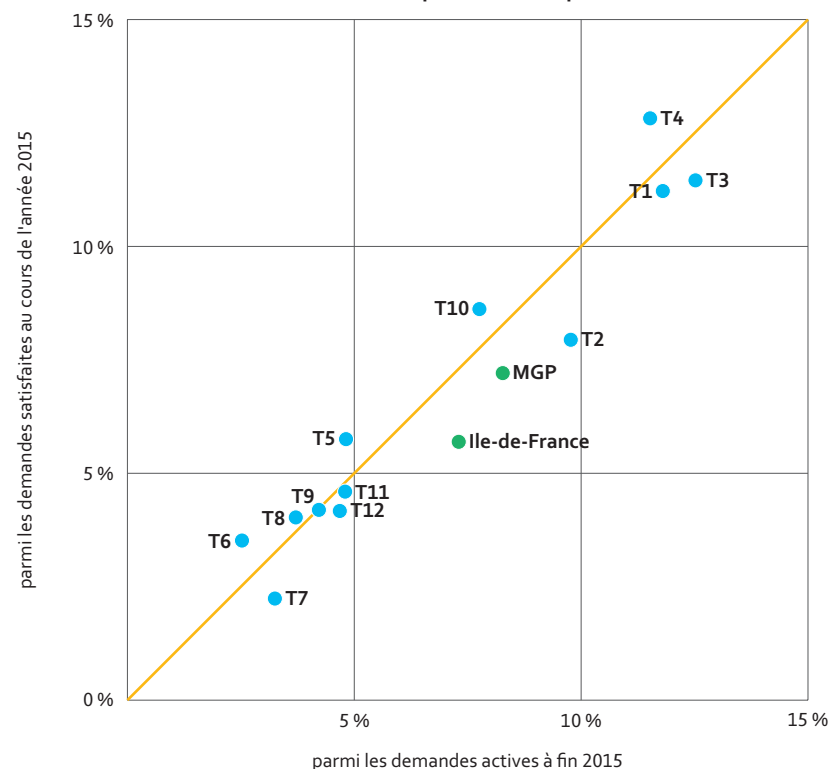
Les demandeurs dont les ressources sont supérieures aux plafonds pour accéder aux logements sociaux de type PLUS ne représentent que 8,3 % des demandes fin 2015 dans la Métropole du Grand Paris. C'est à Grand Paris Seine Ouest (T3) et Paris Ouest La Défense (T4) ainsi qu'à Paris (T1) que la part de ces demandeurs est la plus élevée (respectivement 12,5 %, 11,5 % et 11,8 %). À l'opposé, ces demandeurs représentent moins de 4 % des demandes dans les territoires T6, T7 et T8. Le poids des demandeurs dont les ressources sont supérieures aux plafonds PLUS est quasi-équivalent à leur poids dans les attributions : il est supérieur d'un point à l'échelle de la Métropole.

Demandeurs dont les ressources sont supérieures aux plafonds PLUS

Territoires	Demandes actives à fin 2015			Demandes satisfaites au cours de l'année 2015		
	Ensemble	dont demandeurs > PLUS	part demandeurs > PLUS	Ensemble	dont demandeurs > PLUS	part demandeurs > PLUS
T1 - Paris	170 499	18 439	11,8 %	10 637	1 151	11,2 %
T2 - Vallée Sud-Grand Paris	21 410	1 833	9,7 %	3 048	230	7,9 %
T3 - Grand Paris Seine Ouest	16 371	1 747	12,5 %	2 117	210	11,5 %
T4 - Paris Ouest la Défense	33 811	3 581	11,5 %	3 779	464	12,8 %
T5 - Boucle Nord de Seine	29 990	1 323	4,8 %	3 671	202	5,8 %
T6 - Plaine Commune	30 332	684	2,5 %	4 043	133	3,5 %
T7 - Paris Terres d'Envol	19 434	541	3,3 %	2 832	60	2,3 %
T8 - Est Ensemble	32 495	1 051	3,7 %	4 308	157	4,0 %
T9 - Grand Paris Grand Est	16 918	633	4,2 %	2 422	96	4,2 %
T10 - Paris Est Marne & Bois	25 617	1 831	7,7 %	2 544	211	8,7 %
T11 - Grand Paris Sud Est Avenir	17 776	758	4,8 %	2 736	120	4,6 %
T12 - Grand-Orly Seine Bièvre	44 678	1 927	4,7 %	6 611	264	4,2 %
Ensemble de la MGP	459 331	34 348	8,3 %	48 748	3 298	7,2 %
Ensemble de l'Île-de-France	634 538	41 512	7,3 %	81 451	4 364	5,7 %

Source : Données SNE au 04/03/2016, www.demande-logement-social.gouv.fr/statistiques

Demandeurs dont les ressources sont supérieures aux plafonds PLUS

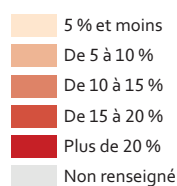


Note de lecture :
Les demandeurs dont les ressources sont supérieures aux plafonds PLUS représentent 11,5 % des demandes actives ciblant une commune du territoire T4 et 12,8 % des demandes satisfaites au cours de l'année 2015 dans une commune du territoire T4.

Source : Données SNE au 04/03/2016, www.demande-logement-social.gouv.fr/statistiques

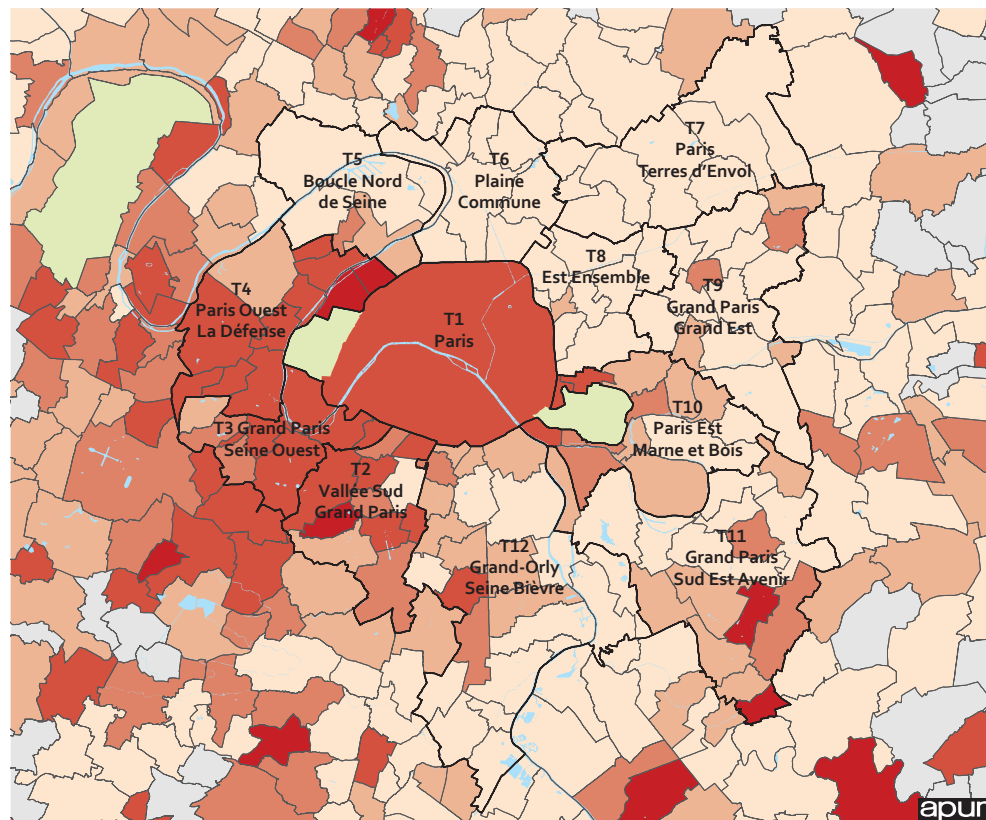
Demandes actives fin décembre 2015

Pourcentage de demandeurs > PLUS



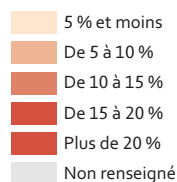
Établissements Publics
Territoriaux de la Métropole
du Grand Paris

Source : Données SNE au 04/03/2016,
www.demande-logement-social.gouv.
fr/statistiques



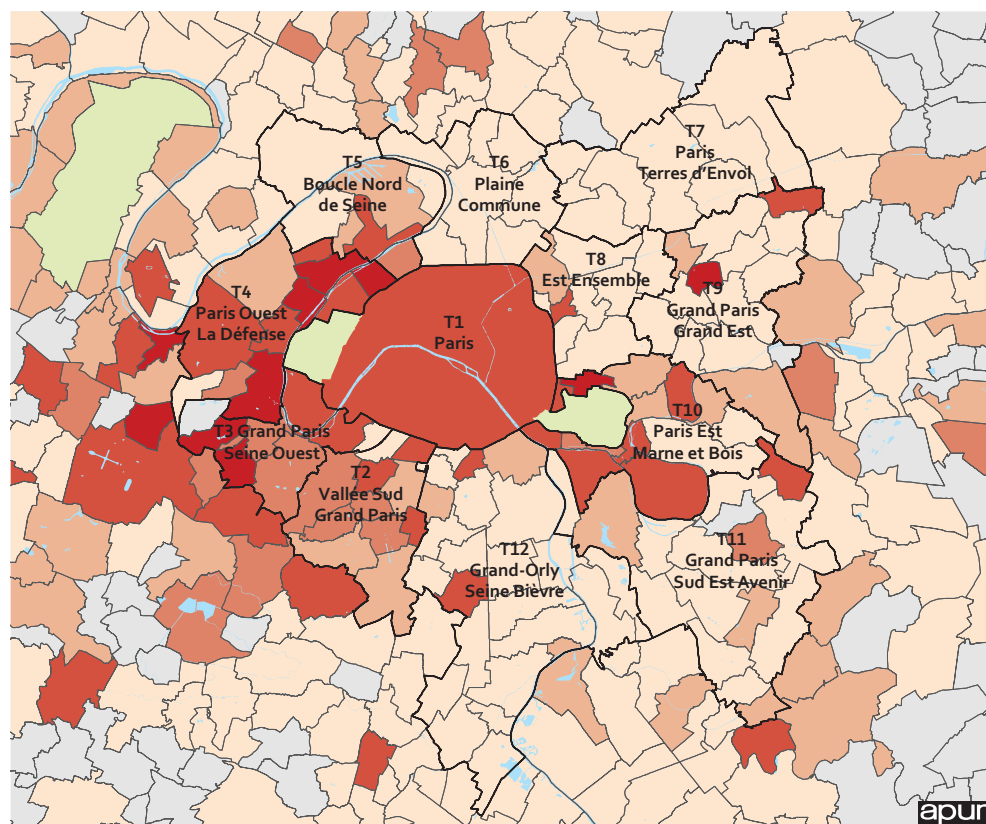
Demandes satisfaites au cours de l'année 2015

Pourcentage de demandeurs > PLUS



Établissements Publics
Territoriaux de la Métropole
du Grand Paris

Source : Données SNE au 04/03/2016,
www.demande-logement-social.gouv.
fr/statistiques



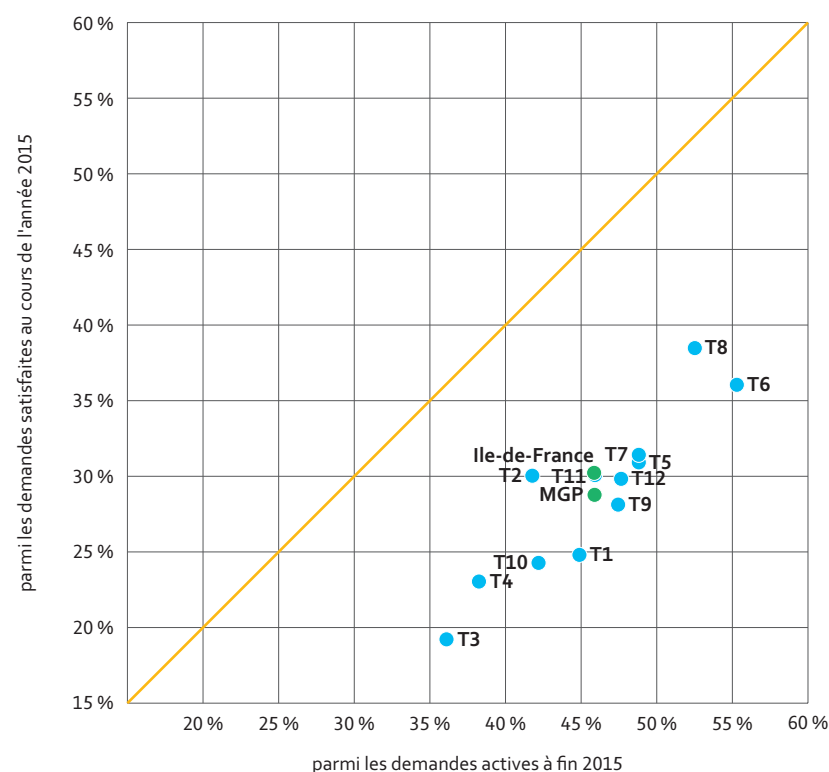
Indépendamment des plafonds de ressources exigés pour accéder au logement social, les revenus des ménages qui sont inscrits comme demandeurs de logement social sont assez faibles puisque près de la moitié des demandeurs ont des revenus inférieurs à 1 500 € par mois : 45,9 % à l'échelle de la Métropole. Cette part varie toutefois de près de 20 points selon les territoires illustrant ainsi l'ampleur des inégalités sociales et spatiales qui caractérisent la Métropole. C'est à Plaine Commune (T6) et Est Ensemble (T8) que la part des demandeurs dont les revenus mensuels sont inférieurs à 1 500 € est la plus élevée (respectivement 55,3 % et 52,4 %) et à Grand Paris Seine Ouest (T3) et Paris Ouest La Défense (T4) qu'elle est la plus faible (moins de 40 % de la demande). Ces ménages, dont les revenus mensuels sont inférieurs à 1 500 €, qui représentent près de la moitié de la demande à fin 2015 dans la Métropole ne représentent que 28,8 % des attributions

Demandeurs dont les revenus mensuels sont inférieurs à 1 500 €

Territoires	Demandes actives à fin 2015			Demandes satisfaites au cours de l'année 2015		
	Ensemble	dont demandeurs avec revenus mensuels < 1500 €	part demandeurs avec revenus mensuels < 1500 €	Ensemble	dont demandeurs avec revenus mensuels < 1500 €	part demandeurs avec revenus mensuels < 1500 €
T1 - Paris	170 499	76 560	44,9 %	10 637	2 626	24,7 %
T2 - Vallée Sud-Grand Paris	21 410	8 932	41,7 %	3 048	915	30,0 %
T3 - Grand Paris Seine Ouest	16 371	5 498	36,1 %	2 117	367	19,3 %
T4 - Paris Ouest la Défense	33 811	12 946	38,3 %	3 779	874	23,1 %
T5 - Boucle Nord de Seine	29 990	14 641	48,8 %	3 671	1 135	30,9 %
T6 - Plaine Commune	30 332	16 759	55,3 %	4 043	1 453	35,9 %
T7 - Paris Terres d'Envol	19 434	9 481	48,8 %	2 832	888	31,4 %
T8 - Est Ensemble	32 495	17 030	52,4 %	4 308	1 654	38,4 %
T9 - Grand Paris Grand Est	16 918	8 025	47,4 %	2 422	682	28,2 %
T10 - Paris Est Marne & Bois	25 617	10 821	42,2 %	2 544	615	24,2 %
T11 - Grand Paris Sud Est Avenir	17 776	8 200	46,1 %	2 736	818	29,9 %
T12 - Grand-Orly Seine Bièvre	44 678	21 276	47,6 %	6 611	1 964	29,7 %
Ensemble de la MGP	459 331	210 169	45,9 %	48 748	13 991	28,8 %
Ensemble de l'Ile-de-France	634 538	291 577	46,0 %	81 451	24 476	30,0 %

Source : Données SNE au 04/03/2016, www.demande-logement-social.gouv.fr/statistiques

Demandeurs dont les revenus mensuels sont inférieurs à 1 500 €



Note de lecture :
Les demandeurs dont les revenus mensuels sont inférieurs à 1 500 € représentent 52,4 % des demandes actives ciblant une commune du territoire T8 et 38,4 % des demandes satisfaites au cours de l'année 2015 dans une commune du territoire T8.

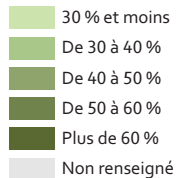
Source : Données SNE au 04/03/2016, www.demande-logement-social.gouv.fr/statistiques

réalisées en 2015. Dans tous les territoires, ces ménages sont sous-représentés dans les attributions par rapport à leur poids dans la demande, avec un écart de 15, voire 20 points. Ce constat est en partie à relier à la structure du parc de logement social : les ménages disposant de revenus mensuels inférieurs à 1 500 € ne peuvent en effet accéder qu'à la fraction la moins chère des logements sociaux pour que leur taux d'effort reste acceptable.

Le contraste d'intensité entre les deux cartes ci-dessous montre que dans pratiquement toutes les communes les ménages qui ont de faibles ressources sont sous-représentés dans les attributions par rapport à leur poids prédominant dans la demande.

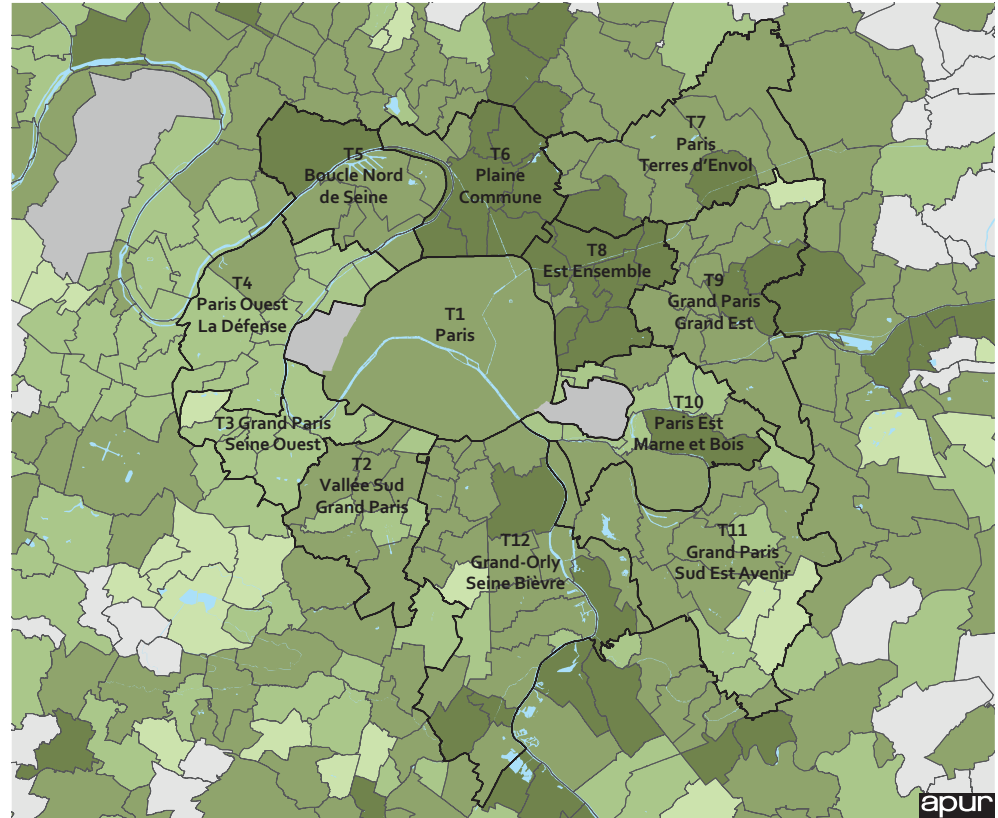
Demands actives fin décembre 2015

Pourcentage de demandeurs
dont les revenus mensuels
sont inférieurs à 1 500 €



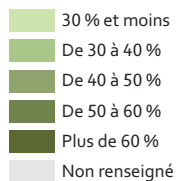
Établissements Publics
Territoriaux de la Métropole
du Grand Paris

Source : Données SNE au 04/03/2016,
www.demande-logement-social.gouv.
fr/statistiques



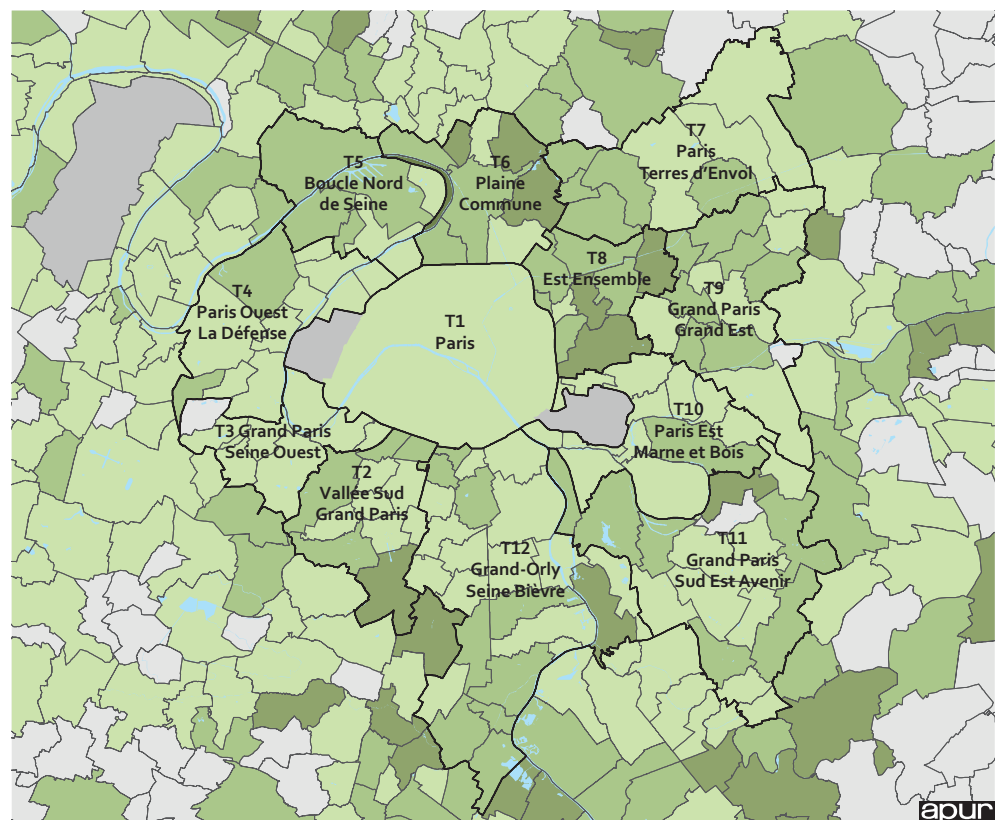
Demands satisfaites au cours de l'année 2015

Pourcentage de demandeurs
dont les revenus mensuels
sont inférieurs à 1 500 €



Établissements Publics
Territoriaux de la Métropole
du Grand Paris

Source : Données SNE au 04/03/2016,
www.demande-logement-social.gouv.
fr/statistiques



Les demandeurs dont les ressources mensuelles sont supérieures ou égales à 5 000 € représentent une fraction marginale de l'ensemble des demandes actives et des demandes satisfaites dans la Métropole du Grand Paris. Seulement 2,0 % des demandeurs atteignent ce niveau de revenu et leur part varie très peu selon les territoires, même s'ils sont plus particulièrement concentrés dans les communes de l'Ouest.

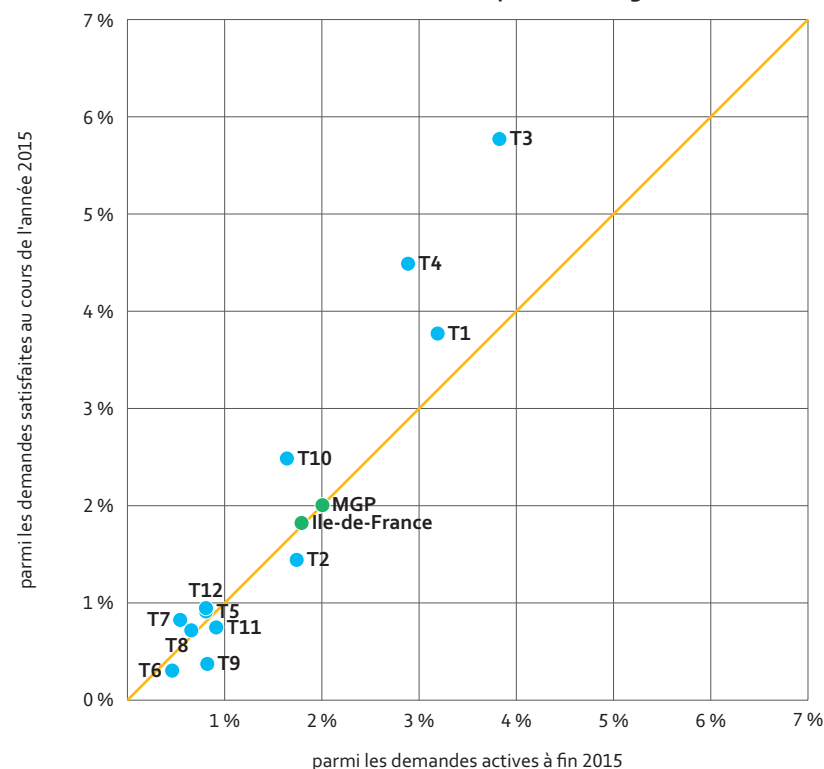
Les demandeurs ayant des ressources mensuelles sont supérieures ou égales à 5 000 € par mois représentent aussi 2,0 % des attributions réalisées en 2015 dans la Métropole du Grand Paris.

Demandeurs dont les revenus mensuels sont supérieurs ou égaux à 5000 €

Territoires	Demandes actives à fin 2015			Demandes satisfaites au cours de l'année 2015		
	Ensemble	dont demandeurs avec revenus mensuels >= 5000€	part demandeurs avec revenus mensuels >= 5000€	Ensemble	dont demandeurs avec revenus mensuels >= 5000€	part demandeurs avec revenus mensuels >= 5000€
T1 - Paris	170 499	5 455	3,2 %	10 637	403	3,8 %
T2 - Vallée Sud-Grand Paris	21 410	370	1,7 %	3 048	44	1,4 %
T3 - Grand Paris Seine Ouest	16 371	583	3,8 %	2 117	110	5,8 %
T4 - Paris Ouest la Défense	33 811	971	2,9 %	3 779	170	4,5 %
T5 - Boucle Nord de Seine	29 990	249	0,8 %	3 671	35	1,0 %
T6 - Plaine Commune	30 332	142	0,5 %	4 043	13	0,3 %
T7 - Paris Terres d'Envol	19 434	105	0,5 %	2 832	23	0,8 %
T8 - Est Ensemble	32 495	220	0,7 %	4 308	31	0,7 %
T9 - Grand Paris Grand Est	16 918	137	0,8 %	2 422	9	0,4 %
T10 - Paris Est Marne & Bois	25 617	422	1,6 %	2 544	63	2,5 %
T11 - Grand Paris Sud Est Avenir	17 776	161	0,9 %	2 736	21	0,8 %
T12 - Grand-Orly Seine Bièvre	44 678	352	0,8 %	6 611	60	0,9 %
Ensemble de la MGP	459 331	9 167	2,0 %	48 748	982	2,0 %
Ensemble de l'Île-de-France	634 538	11 376	1,8 %	81 451	1 477	1,8 %

Source : Données SNE au 04/03/2016, www.demande-logement-social.gouv.fr/statistiques

Demandeurs dont les revenus mensuels sont supérieurs ou égaux à 5000 €

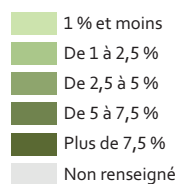


Note de lecture :
Les demandeurs dont les revenus mensuels sont supérieurs ou égaux à 5 000 € représentent 3,8 % des demandes actives ciblant une commune du territoire T3 et 5,8 % des demandes satisfaites au cours de l'année 2015 dans une commune du territoire T3.

Source : Données SNE au 04/03/2016, www.demande-logement-social.gouv.fr/statistiques

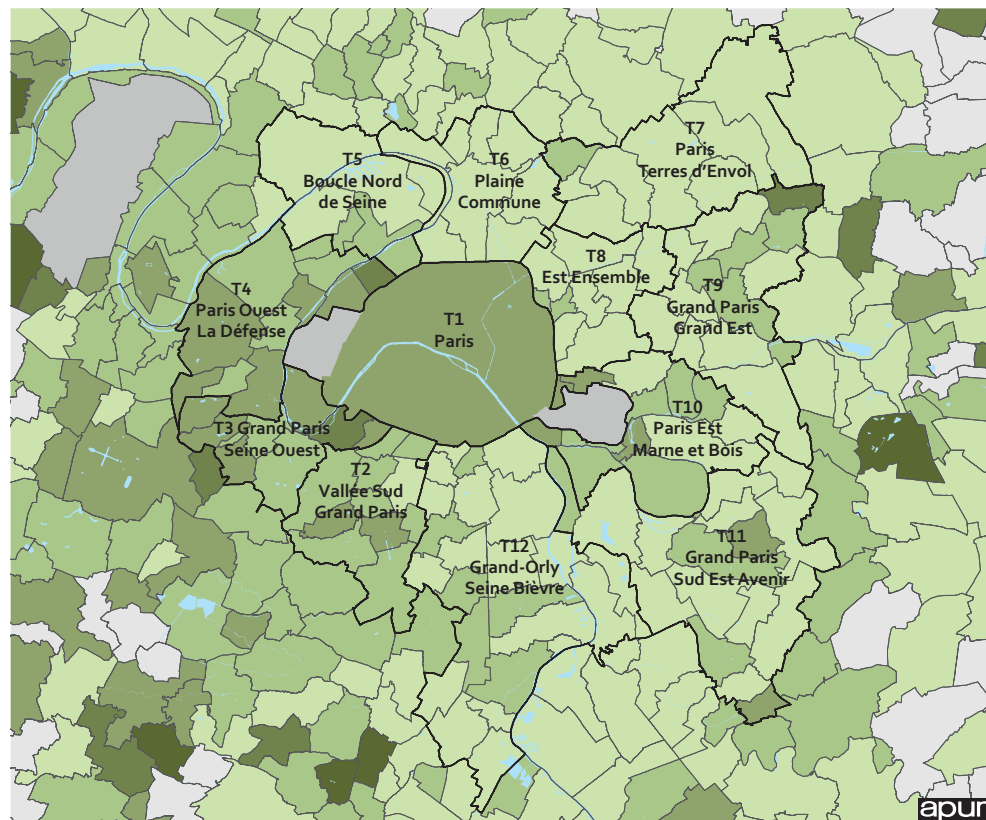
Demandes actives fin décembre 2015

**Pourcentage de demandeurs
dont les revenus mensuels
sont supérieurs ou égaux
à 5 000 €**



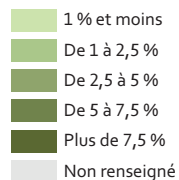
Établissements Publics
Territoriaux de la Métropole
du Grand Paris

Source : Données SNE au 04/03/2016,
www.demande-logement-social.gouv.
fr/statistiques



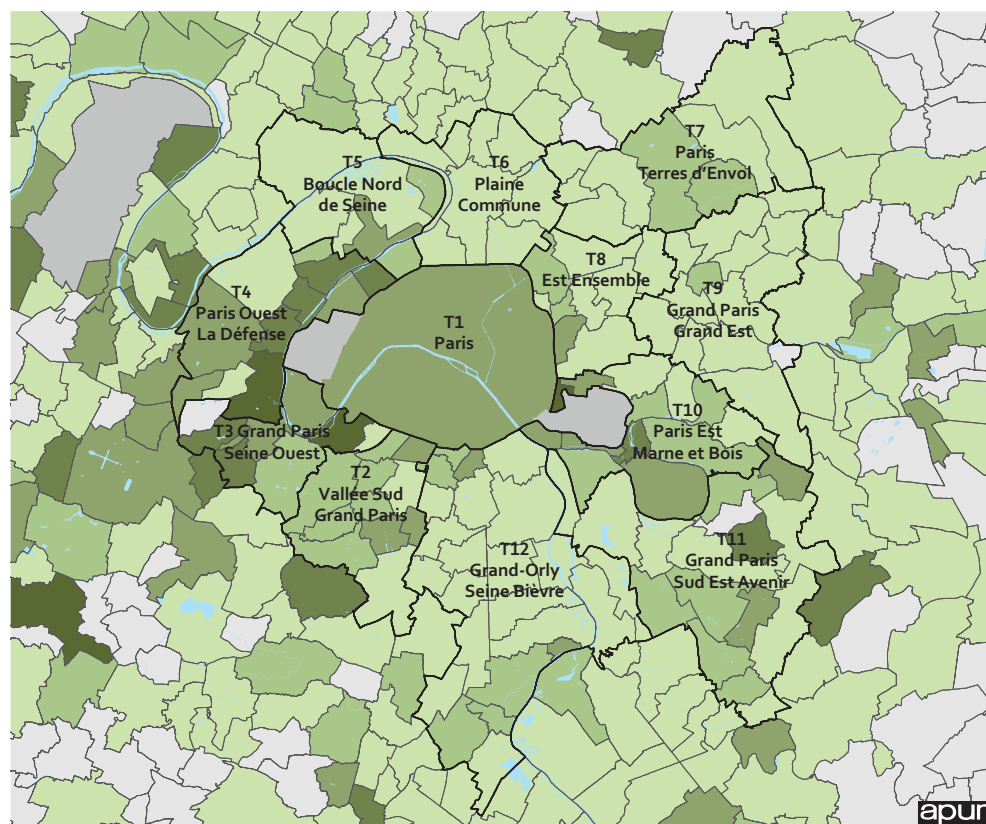
Demandes satisfaites au cours de l'année 2015

**Pourcentage de demandeurs
dont les revenus mensuels
sont supérieurs ou égaux
à 5 000 €**



Établissements Publics
Territoriaux de la Métropole
du Grand Paris

Source : Données SNE au 04/03/2016,
www.demande-logement-social.gouv.
fr/statistiques



Position vis-à-vis de l'emploi

Les demandeurs occupant un emploi en contrat à durée indéterminée (CDI) représentent 50,9 % des demandes actives fin 2015 dans la Métropole du Grand Paris. En lien avec leur poids dans l'ensemble de la population, les demandeurs en CDI sont moins nombreux en proportion à Plaine Commune (T6) et Est Ensemble (T8) que dans Grand Paris Seine Ouest (T3) où ils représentent près de 60 % des demandeurs de logement.

Ces demandeurs en CDI représentent 67,6 % des demandes satisfaites au cours de l'année 2015 dans la Métropole, soit une nette surreprésentation par rapport à leurs poids dans la demande (17 points de pourcentage d'écart pour la Métropole).

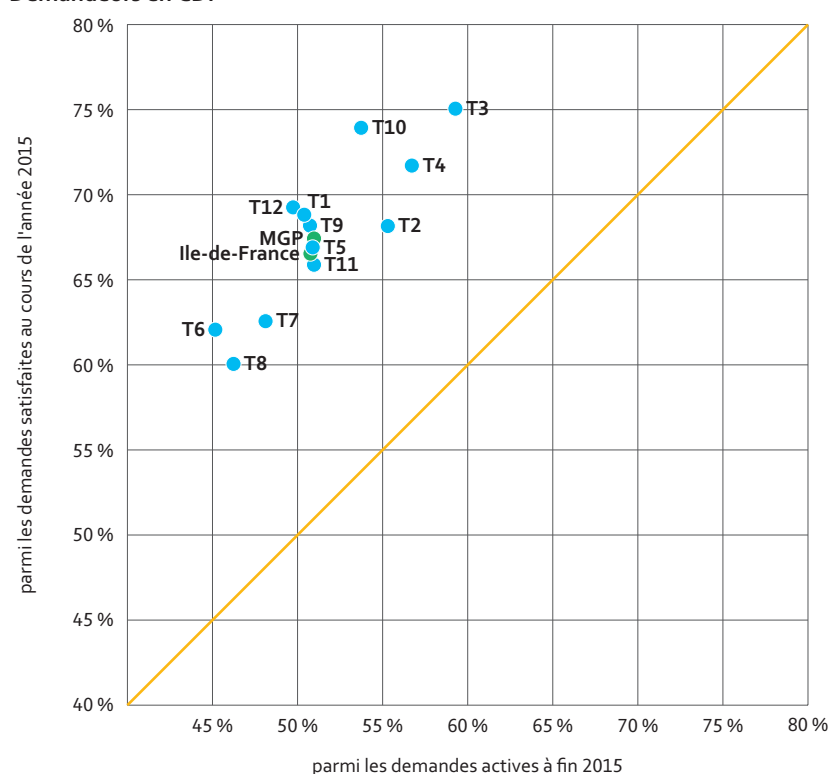
Le contraste d'intensité entre les deux cartes ci-dessous montre que dans pratiquement toutes les communes, être en CDI est une caractéristique déterminante pour se voir attribuer un logement.

Demandeurs en CDI

Territoires	Demandes actives à fin 2015			Demandes satisfaites au cours de l'année 2015		
	Ensemble	dont demandeurs en CDI	part demandeurs en CDI	Ensemble	dont demandeurs en CDI	part demandeurs en CDI
T1 - Paris	170 499	86 008	50,4 %	10 637	7 329	68,9 %
T2 - Vallée Sud-Grand Paris	21 410	11 829	55,2 %	3 048	2 075	68,1 %
T3 - Grand Paris Seine Ouest	16 371	9 023	59,3 %	2 117	1 428	75,2 %
T4 - Paris Ouest la Défense	33 811	19 180	56,7 %	3 779	2 709	71,7 %
T5 - Boucle Nord de Seine	29 990	15 288	51,0 %	3 671	2 469	67,3 %
T6 - Plaine Commune	30 332	13 709	45,2 %	4 043	2 512	62,1 %
T7 - Paris Terres d'Envol	19 434	9 360	48,2 %	2 832	1 774	62,6 %
T8 - Est Ensemble	32 495	15 025	46,2 %	4 308	2 590	60,1 %
T9 - Grand Paris Grand Est	16 918	8 560	50,6 %	2 422	1 661	68,6 %
T10 - Paris Est Marne & Bois	25 617	13 750	53,7 %	2 544	1 882	74,0 %
T11 - Grand Paris Sud Est Avenir	17 776	9 061	51,0 %	2 736	1 803	65,9 %
T12 - Grand-Orly Seine Bièvre	44 678	22 245	49,8 %	6 611	4 577	69,2 %
Ensemble de la MGP	459 331	233 038	50,9 %	48 748	32 809	67,6 %
Ensemble de l'Ile-de-France	634 538	321 899	50,7 %	81 451	54 240	66,6 %

Source : Données SNE au 04/03/2016, www.demande-logement-social.gouv.fr/statistiques

Demandeurs en CDI

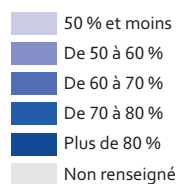


Note de lecture :
Les demandeurs ayant un emploi et un CDI représentent 46,2 % des demandes actives ciblant une commune du territoire T8 et 60,1 % des demandes satisfaites au cours de l'année 2015 dans une commune du territoire T8.

Source : Données SNE au 04/03/2016, www.demande-logement-social.gouv.fr/statistiques

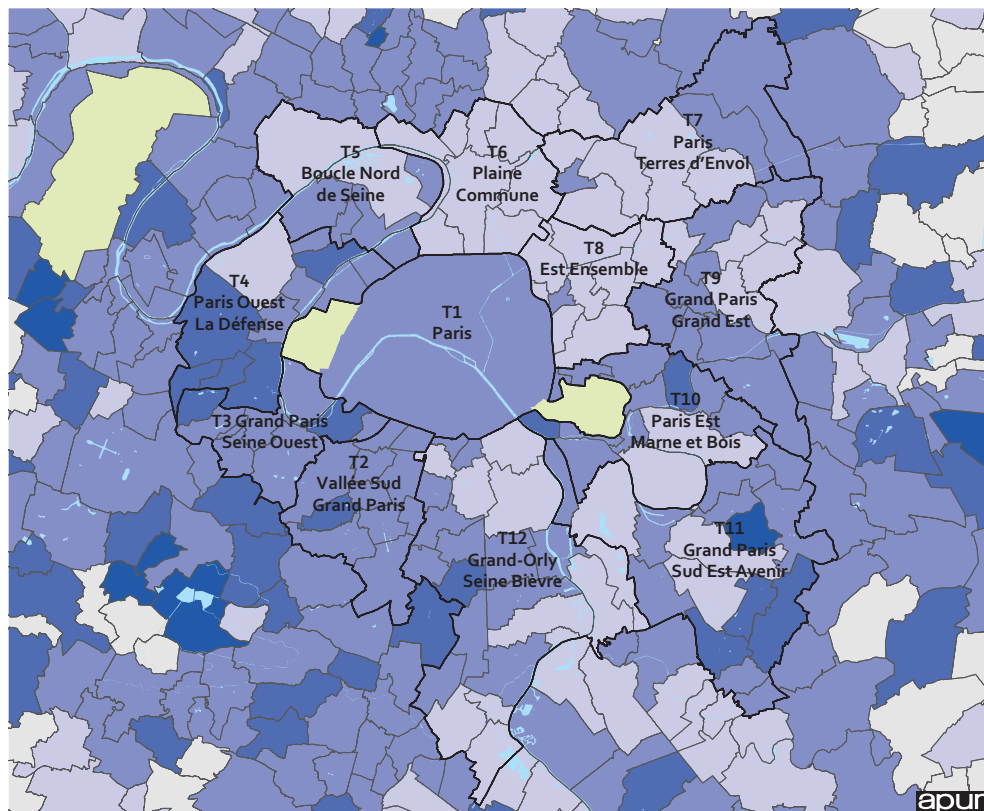
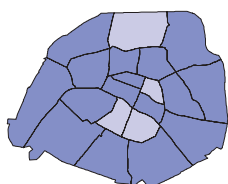
**Demandes actives
à fin décembre 2015
(y compris demandes
de mutation)**

**Pourcentage de
demandeurs en CDI**



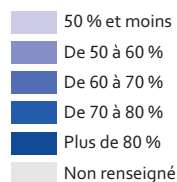
Établissements Publics
Territoriaux de la Métropole
du Grand Paris

Source : Données SNE au 04/03/2016,
www.demande-logement-social.gouv.
fr/statistiques



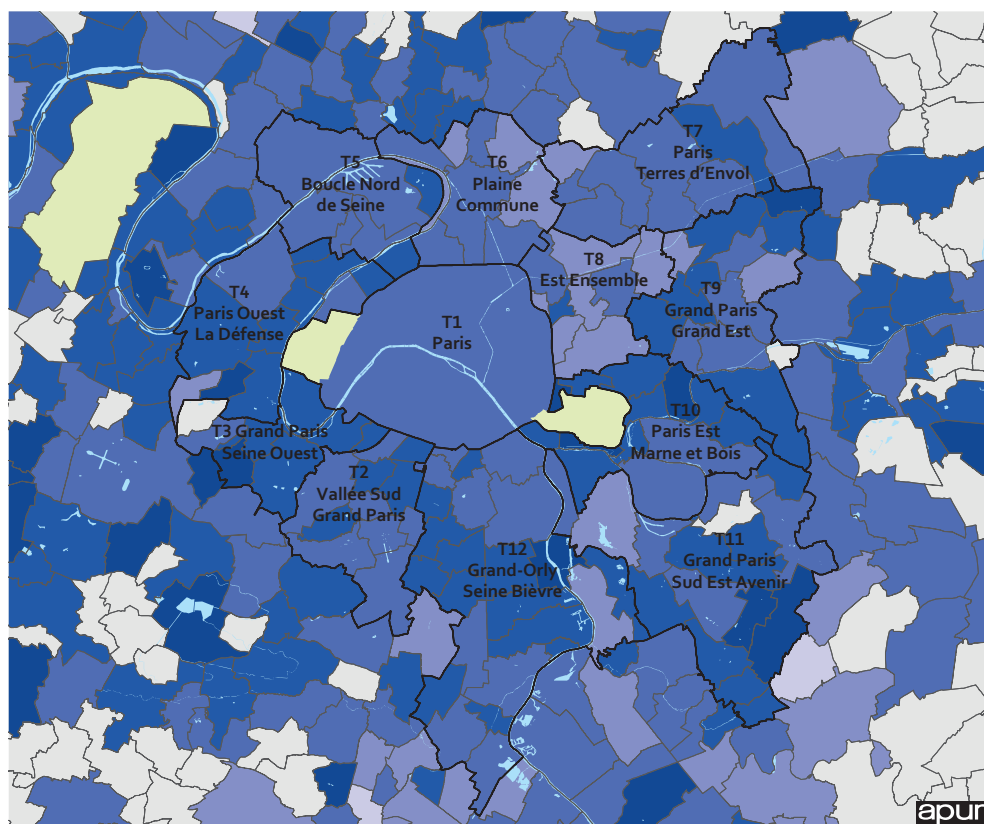
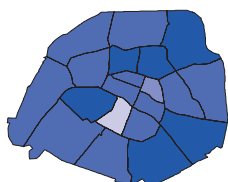
**Demandes satisfaites
au cours de l'année 2015
(y compris demandes
de mutation satisfaites)**

**Pourcentage de
demandeurs en CDI**



Établissements Publics
Territoriaux de la Métropole
du Grand Paris

Source : Données SNE au 04/03/2016,
www.demande-logement-social.gouv.
fr/statistiques



Annexes

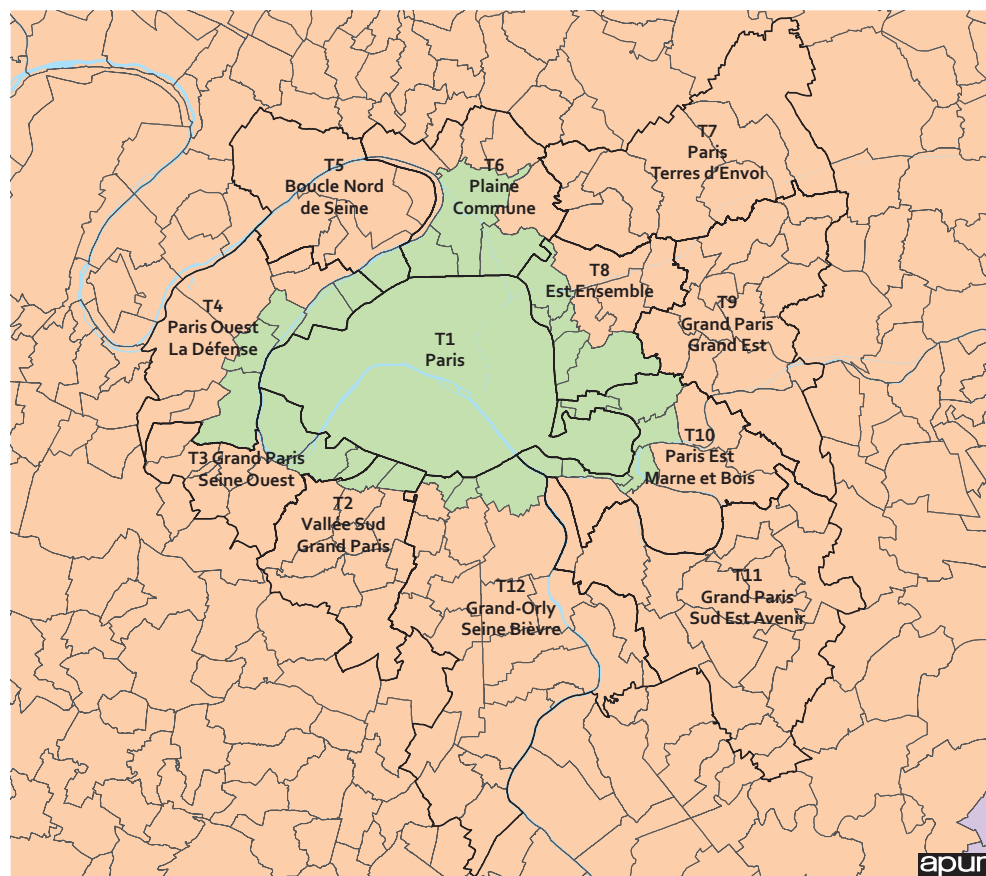
Zonage 1/2/3

- 01
- 01 bis
- 02

Le zonage 1/2/3 a été créé en 1978, et régulièrement révisé. Le zonage 1/2/3 est utilisé notamment pour le calcul des aides personnelles au logement (AL et APL). Il est également employé afin de déterminer les plafonds de loyer des logements sociaux (plafonds PLAI et PLUS).

Définition et zonage disponibles sur le site : www.logement.gouv.fr/les-zonages-des-politiques-du-logement

Source : Ministère du logement et de l'habitat durable, octobre 2014



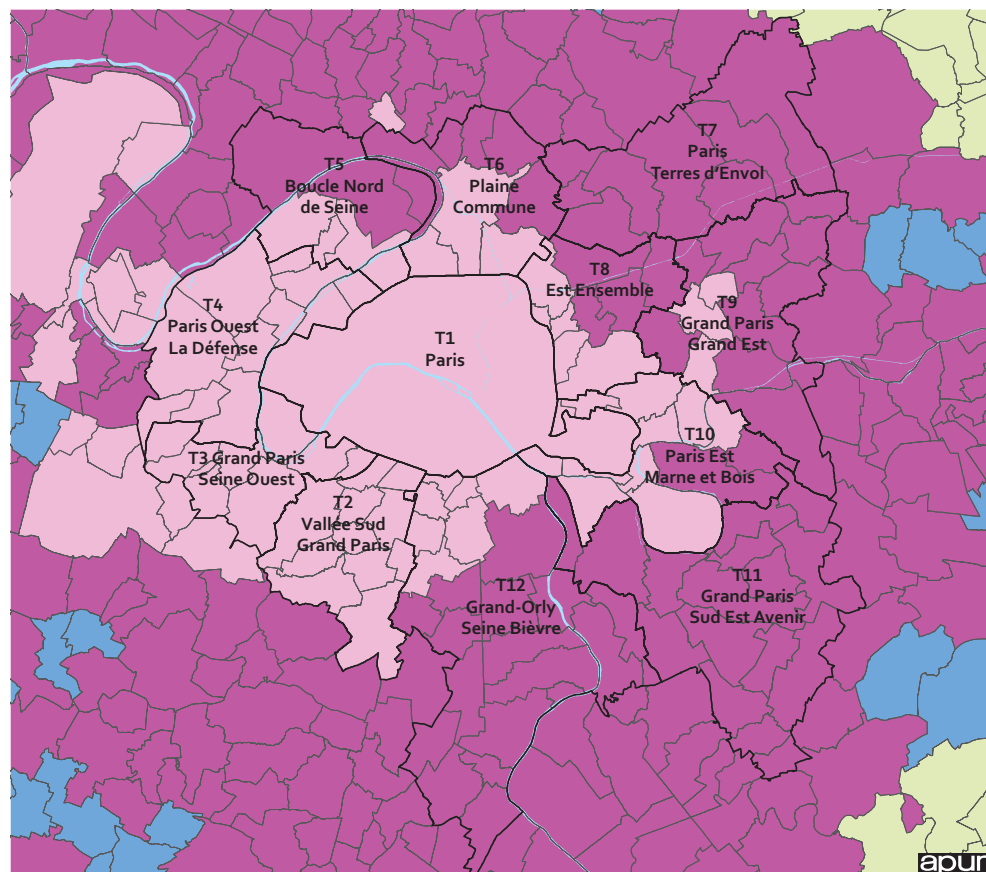
Zonage A/B/C

- A
- Abis
- B1
- B2

Le zonage A / B / C a été créé en 2003 dans le cadre du dispositif d'investissement locatif dit « Robien » et révisé à plusieurs reprises. Le zonage A/B/C a de multiples utilisations. Il sert notamment de référence pour le calcul des plafonds de ressources des prêts conventionnés, le calcul des plafonds de ressources et plafonds de loyer du Prêt Locatif Intermédiaire (PLI) et des plafonds de loyer du Prêt locatif social (PLS).

Définition et zonage disponibles sur le site : www.logement.gouv.fr/les-zonages-des-politiques-du-logement

Source : Ministère du logement et de l'habitat durable, février 2017



Plafonds de ressources annuelles (revenu fiscal de référence) applicables aux logements PLAI notamment, pour l'année 2015 en Ile-de-France

Catégorie de ménages	Paris et communes limitrophes - Zone 01 bis		Ile-de-France hors Paris et communes limitrophes - Zone 01	
	Revenu fiscal de référence de 2013 (en euros)	Revenu actuel mensuel estimé (en euros)	Revenu fiscal de référence de 2013 (en euros)	Revenu actuel mensuel estimé (en euros)
Personne seule	12 722	1 188	12 722	1 188
2 personnes sans personne à charge (jeunes ménages exclus)	20 740	1 938	20 740	1 938
3 personnes ou 1 personne seule avec 1 personne à charge ou jeune ménage	27 186	2 540	24 929	2 329
4 personnes ou 1 personne seule avec 2 personnes à charges	29 757	2 780	27 373	2 557
5 personnes ou 1 personne seule avec 3 personnes à charges	35 399	3 307	32 407	3 027
6 personnes ou 1 personne seule avec 4 personnes à charges	39 836	3 721	36 466	3 407
Par personne supplémentaire	4 438	415	4 062	379

Source : Arrêté du 30 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 29 juillet 1987 relatif aux plafonds de ressources des bénéficiaires de la législation sur les habitations à loyer modéré et des nouvelles aides de l'État en secteur locatif ; estimation revenu actuel mensuel Apur

Plafonds de ressources annuelles (revenu fiscal de référence) applicables aux logements PLUS notamment, pour l'année 2015 en Ile-de-France

Catégorie de ménages	Paris et communes limitrophes - Zone 01 bis		Ile-de-France hors Paris et communes limitrophes - Zone 01	
	Revenu fiscal de référence de 2013 (en euros)	Revenu actuel mensuel estimé (en euros)	Revenu fiscal de référence de 2013 (en euros)	Revenu actuel mensuel estimé (en euros)
Personne seule	23 127	2 160	23 127	2 160
2 personnes sans personne à charge (jeunes ménages exclus)	34 565	3 229	34 565	3 229
3 personnes ou 1 personne seule avec 1 personne à charge ou jeune ménage	45 311	4 233	41 550	3 882
4 personnes ou 1 personne seule avec 2 personnes à charges	54 098	5 054	49 769	4 649
5 personnes ou 1 personne seule avec 3 personnes à charges	64 365	6 013	58 917	5 504
6 personnes ou 1 personne seule avec 4 personnes à charges	72 429	6 766	66 300	6 194
Par personne supplémentaire	8 070	754	7 388	690

Source : Arrêté du 30 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 29 juillet 1987 relatif aux plafonds de ressources des bénéficiaires de la législation sur les habitations à loyer modéré et des nouvelles aides de l'État en secteur locatif ; estimation revenu actuel mensuel Apur

Le revenu actuel mensuel estimé apparaissant dans les tableaux est calculé en fonction des abattements fiscaux sur le revenu et des variations de l'indice des prix afin d'obtenir à partir des revenus imposables de l'année 2013, une approximation des revenus réels pour l'année 2015, à condition que les revenus soient restés stables et la catégorie de ménage inchangée.

Définitions

« Personne à charge » : enfants à charge au sens du Code des impôts et, si leurs ressources ne sont pas passibles de l'impôt sur le revenu, les ascendants de 65 ans ou plus et les ascendants, descendants ou collatéraux infirmes.

« Jeune ménage » : couple sans personne à charge, dont la somme des âges est au plus égale à 55 ans.

Cartographie comparée de la demande de logement social et des attributions réalisées en 2015 dans la MGP

Depuis mars 2011, l'État a mis en place un Système National d'Enregistrement (SNE) des demandes de logement locatif social sur la base d'un numéro unique d'enregistrement. Des données statistiques issues de ce Système national d'enregistrement sont disponibles depuis avril 2016 sur le site web : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/statistiques/>.

Ces données permettent de décrire les caractéristiques des demandeurs de logement, dont la demande était active au 31 décembre 2015 ainsi que celles des ménages dont la demande a été satisfaite au cours de l'année 2015, c'est-à-dire les ménages qui se sont vus attribuer un logement.

L'Apur a réalisé une cartographie comparée des demandes actives fin 2015 et des attributions réalisées en 2015. En lien avec la création de la Métropole du Grand Paris le 1^{er} janvier 2016, les cartes ont été établies à l'échelle de la commune pour l'ensemble des communes d'Ile-de-France et zoomées pour mettre en avant la situation dans la Métropole. Des tableaux de synthèse présentent les résultats pour Paris et les 11 territoires qui composent la Métropole du Grand Paris.

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association 1901 qui réunit la Ville de Paris, le Département de Paris, l'État (la DRIEA, l'Insee), la Métropole du Grand Paris, le Forum métropolitain du Grand Paris, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France, la Régie Autonome des Transports Parisiens, la Société du Grand Paris, l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, La Caisse des dépôts, Eau de Paris, l'Epaurif, Grand Paris Aménagement, Paris Habitat, Ports de Paris, le SIAAP, le SIPPEREC, SNCF Immobilier, le STIF, le Syctom, le territoire Est Ensemble (T8), le territoire Grand-Orly Seine Bièvre (T12), le territoire Grand Paris Seine Ouest (T3).

